



Grenoble 2008-2014
Ecologie et Solidarité en actes !

LE PROJET



Grenoble 2008-2014, Ecologie et solidarité en actes

16 rue Chenoise – 38000 Grenoble / Tel : 04 76 25 09 74 / Mail : contact@grenoble-ecologie-solidarite.fr
Rassemblement citoyen pour les élections municipales de mars 2008. Avec le soutien des mouvements :



www.grenoble-ecologie-solidarite.fr

Les ressources de la planète sont limitées, mais nous continuons à vivre dans le mythe de la croissance infinie, une croissance qui n'empêche pas –voire s'assoit sur- le développement d'inégalités sociales intolérables. Le dérèglement climatique, dû aux activités humaines, et les multiples pollutions sont un véritable fléau pour notre santé. Les écologistes proposent de réagir et de construire avec les habitants, **une ville à taille humaine, soutenable, solidaire et conviviale.**

Après deux mandats aux responsabilités, nous avons démontré que les « utopies » écologistes peuvent devenir réalité et améliorer la qualité de vie de toutes et tous. Grenoble a de nombreux atouts (un bon réseau de transports en commun, un milieu culturel et associatif dynamique, un potentiel en économies d'énergie et énergies renouvelables, des services publics de qualité, un réseau de recherche et de formation dense, une diversité culturelle et une tradition d'innovations) sur lesquels nous pouvons nous appuyer, ensemble, pour adapter nos modes de vie et faire de Grenoble la 1^{ère} grande ville de France écolo et solidaire. Grenoble peut retrouver les voies de l'ambition et de l'excellence, en s'inspirant des expériences réussies, en Europe ou ailleurs dans le Monde.

Le projet que nous mettons aujourd'hui au débat n'est pas un programme tout ficelé. Il s'appuie sur **l'expérience des écologistes de Grenoble et d'ailleurs** pour tracer des perspectives, des objectifs et des moyens pour transformer réellement les politiques locales. **Avoir des idées, savoir prendre des initiatives et les traduire en actes**, telles sont les qualités des habitants de Grenoble et de son agglomération. Nous les invitons à débattre des propositions que nous présentons, nous les inviterons tout au long du mandat à participer activement aux décisions publiques.

Grenoble, une ville soutenable

Nous souhaitons une ville à taille humaine, qui préserve la qualité de vie grâce à une politique du logement de qualité, une politique des déplacements qui fait clairement le choix des alternatives à la voiture. Nous engageons clairement la bataille contre le dérèglement climatique en diminuant l'empreinte écologique des politiques publiques. Un effort particulier sera fait sur la politique des déchets et sur la santé.

Grenoble, une ville solidaire

La crise sociale atteint un degré de rupture très inquiétant. Les filets de sécurité doivent être renforcés et réévalués. Nous proposons l'allocation municipale d'habitation, la tenue d'un forum annuel sanitaire et social, une politique de tarification des services publics adaptée aux réalités financières des habitants. La politique économique doit être complètement revue : soutien exclusif aux emplois non délocalisables, aux activités socialement et écologiquement utiles et développement des commerces de proximité. Il faudra aussi renforcer les services publics, éléments essentiels de la cohésion sociale. Ce n'est pas avec des partisans de Carignon et de Sarkozy que cela pourra se faire.

Notre grande priorité sera de développer une politique de l'enfance et de l'éducation, seule manière de préparer les générations futures à vivre ensemble dans une ville apaisée. Enfin, nous devons revoir profondément la politique internationale de la ville qui devra être tournée vers la solidarité entre les peuples.

Grenoble, une ville conviviale

Refuser le repli sur soi et recréer du lien social, c'est l'orientation de notre projet. Il nous faudra décloisonner les cultures afin de s'ouvrir à toutes les formes d'expression et créer une démocratie locale réellement participative. Nous voulons que les habitants deviennent les co-constructeurs de la décision publique, pour cela nous proposons de nombreuses mesures qui rompent avec la situation actuelle, les nouvelles technologies de la communication pourront jouer un rôle important à ce niveau. Un grand chantier sera aussi celui de la lutte contre les multiples discriminations qui se développent dans de nombreux domaines. Enfin, nous proposons de travailler avec les habitants sur les bonnes solutions pour assurer la tranquillité de tous.

Nos propositions sont à la fois innovantes et réalistes, tirées d'expériences réussies, ici ou ailleurs. Pour les réaliser, il faudra faire des choix budgétaires importants et

abandonner toutes les politiques de prestige gaspilleuses d'argent public. Ceci peut se faire sans augmenter les impôts et sans créer un nouvel impôt à la Métro. Cela supposera une gestion rigoureuse de l'argent public, nous y sommes prêts.

La politique c'est faire des choix. Ceux auxquels nous invitons les habitants de Grenoble sont clairement en faveur de politiques à gauche et écologistes. Ce n'est pas d'un virage à droite dont Grenoble a besoin, mais au contraire d'une affirmation forte des valeurs d'écologie et de solidarité.

Nous savons les habitants de plus en plus conscients des enjeux, souvent plus conscients que les responsables politiques en place. Un conseil municipal peut faire beaucoup s'il est animé d'une forte et claire volonté politique. Mais il peut davantage encore quand les habitants sont pour lui des partenaires critiques et entreprenants, participants aux débats et contribuant aux décisions. L'exercice solitaire du pouvoir municipal n'est pas acceptable. La démocratie locale n'est pas un supplément d'âme ou un slogan électoral, elle est une condition nécessaire pour construire un avenir durable pour toutes et tous.

Une ville à taille humaine

<u>1 Grenoble, une ville soutenable</u>	4
1.1 Aménager une ville écologique à taille humaine.	4
1.2 Mieux se déplacer, dans une ville apaisée.	7
1.3 Diminuer notre empreinte écologique.....	11
1.4 Faire le choix de la santé.....	14
1.5 Reconstruire un projet global pour la recherche grenobloise	16
<u>2 Grenoble, une ville solidaire</u>	18
2.1 Combattre les précarités et l'exclusion.....	18
2.2 Reconvertir l'économie	20
2.3 Renforcer les services publics au service des citoyens	22
2.4 Donner la priorité aux enfants et à l'éducation	23
2.5 Réformer radicalement la politique internationale.....	27
<u>3 Grenoble, une ville conviviale</u>	28
3.1 Décloisonner les cultures.....	28
3.2 Rendre la démocratie active.....	30
3.3 Utiliser les nouvelles technologies pour la citoyenneté.....	33
3.4 Pour une égalité effective, combattre les discriminations.....	34
3.5 Assurer la tranquillité de tous	36
<u>Annexes</u>	38
A. Pour un gouvernement démocratique de la ville.....	38
B. Un outil d'aide à la décision en matière d'aides	40
C. Vers une gestion démocratique et rigoureuse de l'argent public	41

1 Grenoble, une ville soutenable

L'environnement constitue aujourd'hui une des préoccupations essentielles des Français et à juste raison ! Le dérèglement climatique dont les activités humaines sont largement responsables se confirme et nécessite désormais à la fois d'agir sur les causes pour en limiter les effets et simultanément de se préparer aux changements profonds qu'il provoquera. Ses effets sociaux doivent être soulignés : ce sont les plus défavorisés qui subissent en premier lieu la crise environnementale (pollutions, crise énergétique, mauvaise qualité de vie, etc). Les écologistes font le pari de lier meilleure préservation de notre environnement et lutte pour une plus grande justice sociale. C'est possible et efficace, comme l'urbanisme et le logement haute qualité environnementale le démontrent.

Le territoire grenoblois concentre à la fois les défis environnementaux (la température moyenne y a déjà augmenté de 1.4°C en un siècle, la pollution, les risques sismiques et technologiques) et les ressources pour y répondre. Depuis 1995, en s'appuyant sur les associations, les services publics, les universités, nous sommes engagés sur la voie d'une ville écologique grâce aux actes concrets de ces dernières années. Nous avons prouvé que les « utopies » écologistes pouvaient devenir réalité mais il y a encore un long chemin à parcourir. Face aux enjeux, il s'agit aujourd'hui de changer de braquet : nous ne pouvons nous contenter de ce qui a été fait, il est possible aujourd'hui de réinventer un mode de développement plus soutenable, pour une ville à taille humaine, au service de toutes et tous.

1.1 Aménager une ville écologique à taille humaine.

Les écologistes ont déjà œuvré pour mettre l'urbanisme au service de l'écologie et de la solidarité. Le Plan Local d'Urbanisme a permis d'intégrer les normes environnementales dans les nouvelles constructions, d'augmenter le nombre de logements sociaux et d'améliorer leur répartition dans les quartiers et ainsi permettre le retour des familles à Grenoble. 67% des permis délivrés depuis intègrent le solaire (soit 5000 m² de panneaux), 85 % l'isolation par l'extérieur, 78% des toitures végétalisées (soit 3ha) : Grenoble a désormais un temps d'avance !

Mais dans certains secteurs, les modalités de son application nécessitent d'être revues. Une première révision a eu lieu à notre demande, il faut encore aller plus loin pour préserver une ville à taille humaine, économe de ses ressources foncières et énergétiques.

- **Le logement est un droit !**
Les demandes de logement social ne cessent d'augmenter

Projet d'agglomération

La maîtrise des règles d'urbanismes est aujourd'hui du ressort de chaque commune. Pourtant, l'enjeu essentiel du logement mérite une politique cohérente à l'échelon communautaire, rendue de ce fait impossible.

Les écologistes souhaitent, en amont, **renforcer l'outil de réservation foncière** pour lutter efficacement contre l'envolée des prix et la spéculation foncière, et en aval, **transférer à la communauté d'agglomération la compétence urbanisme** pour développer une politique de logement social plus solidaire, qui viserait à atteindre au moins 20% de logements sociaux dans chaque commune

Le transfert des compétences d'urbanisme à l'agglomération doit être associé à un meilleur contrôle des citoyens sur l'agglomération par une élection de ses représentants au suffrage direct.

Une action d'agglomération concertée doit permettre une attribution plus équitable des logements à loyers modérés et une répartition plus homogène des logements sociaux dans les quartiers.

malgré les efforts entrepris en la matière par les écologistes ces dernières années : le nouveau PLU a mis en œuvre les propositions de la Fondation Abbé Pierre. Pour atteindre les 20 % réglementaires, les écologistes souhaitent amplifier la politique volontariste et donner la priorité au logement social : construire 850 logements par an à Grenoble, dont au moins 35% de logements sociaux (1700 d'ici 2014). Nous proposerons de ne comptabiliser que les PLUS¹ et les PLAI² comme de véritables logements sociaux. Mais l'effort de Grenoble ne peut compenser l'inaction de certaines communes de l'agglomération, c'est pourquoi nous proposons d'envisager un renforcement de la politique du logement de la Métro et proposerons de conditionner le versement de la dotation de solidarité de la Métro à l'égard des communes à leur engagement de réaliser 20% de logements sociaux sur leur territoire. Il conviendra que la ville accompagne plus fortement encore les bailleurs pour maintenir des niveaux de loyers accessibles. Pour favoriser la mixité sociale et assurer une diversité dans chaque quartier, nous maintiendrons l'obligation de construire une part de logement social lors de chaque projet (jusqu'à 30% de logements sociaux dans les projets prévus sur les zones qui sont actuellement à moins de 20%) et favoriserons la constitution de bourses d'échange de logements pour personnes handicapées et personnes âgées, dans le strict respect des règles légales d'attribution pour les organismes HLM.

- **Une grande politique de petits travaux.** La priorité sera donnée à la qualité de vie au plus près des habitants. Avant de se lancer dans des grands travaux, la responsabilité d'une commune est d'assurer la qualité des équipements et espaces existants. Les écologistes lanceront une grande politique de petits travaux, dans chaque quartier, en concertation avec les habitants (à travers les assemblées participatives de secteur, les unions de quartier, les conseils d'école, etc) : une salle polyvalente dans chaque quartier pour permettre les activités culturelles et sportives, les réunions d'habitants et d'associations, réhabilitation des bâtiments communaux, réfection des trottoirs et voiries, etc.
- **2 grands projets d'ici 2014. La requalification de la Villeneuve-Village Olympique.** Depuis 1995, la Ville a engagé une politique volontariste en direction des quartiers Sud, notamment Teisseire et Mistral. Les efforts portent leurs fruits, les écologistes proposent d'engager aujourd'hui et d'ici 2014 la réhabilitation de la Villeneuve et du Village Olympique, en commençant par la rénovation (y compris énergétique et phonique) des logements anciens, mais en évitant des opérations de démolition. La revitalisation des quartiers doit s'appuyer en premier lieu sur les habitants et les richesses associatives, économiques, architecturales existantes. **La reconquête des Berges de l'Isère, du confluent avec le Drac au campus de St-Martin-d'Hères.** Réalisation d'une coulée verte, libérée de la voiture et réservée aux activités familiales, sportives et de loisirs (à l'exemple de Lyon) avec espaces verts, pistes cyclables, jeux pour enfants, guinguettes, pontons sur l'Isère... Grenoble bénéficie de la magie de ses massifs, donnons lui aussi celle de sa rivière.
- **Faire de Grenoble un modèle d'écologie urbaine.** La ville concentre des activités multiples, son aménagement doit équilibrer dans chaque projet les espaces consacrés au logement, aux activités économiques et de loisirs. C'est la mixité de ces activités qui d'une part permet le maintien d'une qualité de vie et du lien social et d'autre part diminue les déplacements contraints. Les aménagements urbains doivent s'inscrire dans une logique d'écologie urbaine, de ville rassemblée, diminuant son empreinte écologique : les analyses environnementales, architecturales et urbaines seront réalisées systématiquement pour chaque opération. La participation des habitants à la définition et au suivi des projets sera favorisée grâce à des ateliers d'urbanisme.
- **Construire aux normes du XXIème siècle.** Les normes de construction devront être affinées pour limiter la consommation énergétique des nouveaux bâtis à l'objectif

¹ Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)

² Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI)

de basse consommation, déjà atteint dans certaines réalisations grenobloises. Des expérimentations réussies, passons à la généralisation.

- **Faire des quartiers populaires des « éco quartiers »**, car les nuisances environnementales frappent plus encore les populations défavorisées : pollution, bruit, qualité du bâti et des espaces publics. Cette démarche devra être élaborée par les habitants avec la possibilité d'analyses et de propositions.

- **Retrouver la nature en ville**. Les parcs et espaces verts sont peu présents et trop segmentés dans le paysage urbain grenoblois. Nous proposons de **doubler la surface des espaces verts**, d'assurer à chaque quartier un espace Vert et de les relier en trames vertes, apaisantes en périodes caniculaires et propices à la circulation piétonne ou cycliste, de créer des jardins familiaux, facteurs de liens sociaux et source de produits légumiers et fruitiers de qualité consommés ou partagés en famille ou entre amis et voisins. Un plan de végétalisation (intégrant une densification de la forêt urbaine) sera réalisé en début de mandat, au sein d'ateliers d'urbanisme. Un pourcentage de surface réservée aux parcs, équipements publics, culturels, sportifs, sera établi pour chaque quartier et un bilan annuel d'évolution vers ces objectifs sera réalisé. L'utilisation des toits horizontaux comme espace de vie et de rencontre pour les habitants de sera autorisée et les surfaces minima d'espaces verts en pleine terre dans les parcelles relevées.

Projet d'agglo

Nous proposons la mise en place d'un **schéma directeur des espaces naturels** de la Métro, pour gérer avec une cohérence d'ensemble les divers espaces de nature dont bénéficie encore la Métro et recréer des liaisons entre les espaces naturels (milieux et boisements alluviaux, telle que la forêt des Sablons ; ou pelouses sèches et boisements sur les coteaux).

Nous continuerons à réduire la consommation de pesticides chimiques, jusqu'à leur suppression d'ici 2012.

- **Rétablir un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) « de sécurité »** pour éviter la spéculation sur le foncier. Nous mettrons à l'étude la fixation du niveau d'un tel COS à partir d'un examen des permis de construire obtenus depuis la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

- **Politique de la ville : assurer l'égalité effective des politiques de droit commun**. Si la commune doit utiliser la « politique de la ville » pour accentuer les efforts de solidarité en direction des territoires qui en ont le plus besoin, elle doit veiller d'abord à assurer son équité dans les politiques de droit commun :

- Ouvrir le quartier sur la ville, en réhabilitant "la rue et les trottoirs" qui facilitent la traversée d'un quartier au lieu de le contourner, d'y installer des services (commerces, loisirs etc) attractifs pour toute la population, pour renverser la logique urbaine du « repli sur soi » des quartiers, faits de parkings, de places dallées, de cheminement piétons entre immeubles

- Organiser des sentiers piétonniers reliant le Sud et le Nord de la ville, du Parc de la Villeneuve à la Bastille par exemple.

- Reintégrer les quartiers dans la ville en offrant dans tous les quartiers le même

Projet d'agglo

Préserver l'activité agricole de proximité.

Si l'agriculture a fortement régressé en zone péri-urbaine, les exploitations restantes développent des démarches de qualité qu'il convient de soutenir pour alimenter les marchés locaux dans le cadre de circuits courts. Nous préserverons les espaces agricoles, soutiendrons financièrement les exploitations en phase de conversion vers l'agriculture biologique et renforcerons les moyens de l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG).

L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) sera un outil précieux en ce sens.

traitement de qualité des espaces publics (mobilier urbain, espaces verts, trottoirs et revêtements...)

- Rendre les quartiers attractifs par leur qualité urbaine, leurs équipements publics et leurs commerces de proximité

- Prévenir les situations pouvant engendrer un sentiment d'insécurité : amélioration de la visibilité, du cadre de vie, de la surveillance naturelle, de la sécurisation des accès.

- Intervenir au plus vite sur les dégradations de l'environnement urbain, notamment par le biais d'une autonomie financière des associations de quartiers

- **Prévenir les risques industriels ou naturels.** Séisme, inondation, éboulement, rupture de barrage, ruines de Séchilienne, établissements classés Seveso notamment sur le site chimique de Pont de Claix, réacteurs et installations nucléaires en activité (Institut Laue Langevin) ou en déclassé (CEA), avec des rejets toxiques dans l'air et dans l'eau, les grenoblois sont particulièrement exposés. Les moyens mis en œuvre par l'État sont insuffisants pour assurer un contrôle satisfaisant des installations classées, avec des retards importants dans la mise en place et l'actualisation des plans d'urgence. Les politiques publiques doivent prendre en compte et prévenir réellement ces risques. Nous proposons une information des scolaires, des populations dans tous les immeubles et bâtiments recevant du public, la **transparence sur les informations** relatives à l'environnement en publiant sur Internet les mesures relatives à l'environnement transmises à la Ville (rejets des installations, qualité de l'air, de l'eau). Nous souhaitons que la Ville soit représentée dans les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) des installations à risque (avec demande de moyens d'expertises indépendantes des exploitants des installations classées) et que des exercices réguliers de sécurité civile (associant les services municipaux) soient réalisés. Nous interviendrons pour la reconversion de ces industries vers des procédés non polluants et moins dangereux.

Projet d'agglomération

Nous soutenons la réalisation d'un **plan de prévention des risques majeurs**, la création d'un nouveau puit de captage de l'eau à Rochefort pour faire face au scénario maximal d'éboulement des ruines de Séchilienne, l'engagement d'une expertise indépendante de l'impact de la déconstruction des Installations Nucléaires de Base (INB) du Commissariat à l'Énergie Atomique.

Nous demanderons qu'un rapport annuel relatif à la prévention des risques soit présenté en conseil communautaire.

- **Place de l'animal dans la ville.** Veiller à la place de l'animal dans la ville en poursuivant l'information sur les risques et les obligations des propriétaires d'animaux domestiques. Nous devons agir pour un développement maîtrisé des pigeons par une installation de pigeonniers dans les parcs publics comme cela se pratique dans de nombreuses villes françaises.

Nous devons solliciter l'aide des associations protectrices des animaux pour apporter leur connaissance et leur savoir faire sur ces questions de l'animal dans la ville.

1.2 Mieux se déplacer, dans une ville apaisée.

La situation de notre agglomération est difficile : la pollution atmosphérique, dont une grande part est due à l'automobile, tue beaucoup plus (environ 200 décès anticipés par an³) que les accidents de la route (moins de 15 décès par an sur le territoire de la Métro). La géographie et le climat de la cuvette sont des facteurs aggravants de cette pollution, qui elle-même accroît encore l'effet de serre, responsable du dérèglement climatique.

La mobilité des habitants augmente dans l'agglomération (de 1992 à 2002, on est passé de 3,58 à 4,02 déplacements par jour et par personne, soit +12%) et continue à

³ Source : Plan de Protection de l'Atmosphère

progresser, notamment pour les loisirs. Les écologistes souhaitent favoriser le droit à la mobilité pour tous, en accentuant encore les politiques de déplacements qui ont fait leurs preuves. Les transports en commun, le vélo et la marche rencontrent un grand succès : 50% d'augmentation de la fréquentation des transports en commun en 8 ans, 50% d'augmentation de la pratique du vélo en 3 ans. Dans le centre ville, l'utilisation de la voiture a commencé à baisser. Nous sommes sortis du cercle vicieux de la dépendance à l'automobile pour entrer dans un cercle vertueux.

Pourtant, l'étalement urbain et une offre encore insuffisante en transports en commun, augmentent les bouchons, en particulier le matin en entrée d'agglomération. Les citoyens, bien plus sensibles que beaucoup d'élus aux problèmes écologiques, ont largement pris conscience de la raréfaction du pétrole et de l'engagement nécessaire (dans le processus de Kyoto) pour limiter le réchauffement de la planète. La commune et la Métro doivent retrouver une réelle ambition en matière de développement des transports en commun, de covoiturage et des modes doux pour permettre et accompagner les changements d'habitude auxquels les habitants sont prêts si on offre des alternatives crédibles.

Une politique des déplacements efficace se doit d'atteindre 3 objectifs :

- la facilité pour tous de se déplacer efficacement par le moyen le plus adapté : certaines personnes (artisans, livreurs, profession médicales...) ont un besoin impératif de leur véhicule et il convient de trouver des solutions pour ne pas les pénaliser. L'expérience a montré que l'augmentation des capacités routières n'est jamais une solution à long terme, seule une baisse du trafic permet de résoudre les problèmes de congestion. Cela passe notamment par un report vers les transports en commun des personnes moins dépendantes de leur automobile en améliorant conséquemment l'offre. Une simple réduction entre 10% et 20% de la circulation permettrait de résorber une majorité des embouteillages des heures de pointe.
- la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à "respirer un air qui ne nuise pas à sa santé"⁴
- la prise en compte de nos engagements nationaux et internationaux en terme de lutte contre le réchauffement climatique : d'ici 2050, nous devons diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre. C'est aujourd'hui que nous devons mener les politiques innovantes.

Ces trois objectifs sont (heureusement !) tout à fait compatibles et réalisables dans le cadre d'une politique volontariste et innovante.

- **Apaiser nos quartiers** en généralisant **la zone 30km/h dans chaque quartier** de la ville pour rendre la rue aux piétons et aux enfants dans les zones résidentielles, en élaborant un « code de la rue », en veillant à ce que chaque projet de voirie soit favorable aux modes doux (traitement des artères, extension des zones 30), en complétant la zone piétonne du centre-ville (place Grenette et rue de la République), en transformant en avenues ouvertes, avec **limitation de la vitesse à 70km/h**, les voies rapides urbaines (A48, A480, A41, rocade sud) et en engageant les aménagements qualitatifs à leurs abords (mur anti-bruit, végétalisation, couverture partielle...) , en supprimant les

Projet d'agglomération
Pour changer de braquet : un nouveau PDU 2010-2020
Le Plan de Déplacements Urbain sera ambitieux, à la hauteur des enjeux, co-élaboré avec les habitants, après étude de différents scénarios. Il portera sur le territoire pertinent en matière de déplacements : la région urbaine, de Voiron à Pontcharra et Vizille. L'étalement urbain sera maîtrisé par des politiques d'urbanisme cohérentes avec ce PDU. Les investissements gigantesques prévus aujourd'hui pour l'automobile seront transférés vers les transports en commun et les modes doux.

⁴ Reconnu par la loi sur l'air de 1996

grands ronds-points (dangereux pour les piétons et les cyclistes), en ré-aménageant les quais de l'Isère avec priorité aux modes doux et réduction du trafic automobile.

- **Faciliter l'usage du vélo** en créant un service public du vélo, en soutenant la création de parkings à vélo sécurisés dans les immeubles et au centre-ville, en réalisant **d'ici 2011 des pistes cyclables sécurisées et continues sur les axes principaux** bloqués depuis des années (rue Lesdiguières et boulevard Gambetta à Grenoble, avenue Jean Jaurès à Eybens, avenues Gabriel Péri et Ambroise Croizat à St-Martin d'Hères, etc.), en sécurisant les traversées d'obstacles (rocade, rivières, grands carrefours), en créant un véritable maillage pour les modes doux et les personnes à mobilité réduite sur toute la ville, en augmentant la surface exigée pour les parkings à vélos à 1,5 m² par logement.
- **Inciter (et accompagner) aux changements d'habitudes** : dynamiser les plans de déplacements d'entreprise (PDE) et d'administration (PDA) (l'hôpital, plus gros employeur de l'agglomération, très bien desservi par les transports collectifs, ne propose toujours pas de PDA !), les plans d'établissement scolaire (PDES) en pédibus ou vélobus (avec distribution de vêtements de pluie et de haute visibilité), diminuer la part du diesel (gros émetteur de poussières et de NOx) en développant le gaz (GPL, GNV et biogaz obtenu par méthanisation, comme à Lille) pour les bus, artisans, livraisons, taxis ou collectivités, faciliter les livraisons à domicile et organiser le transport des marchandises, inciter les entreprises et administrations à permettre le télétravail (un jour de travail à la maison par semaine) pour les cadres et universitaires prioritairement.
- **Réduire les bouchons** en libérant les voiries pour les usages incontournables.
- **Impulser une nouvelle politique du stationnement** : diminuer les tarifs pour les résidents et pour les véhicules moins polluants (GPL, électriques) dans les parkings en ouvrage, multiplier de vrais parkings relais (pour voitures et vélo), récupérer de l'espace occupé sur la voirie par des places de stationnement au bénéfice des modes doux, accepter le passage en stationnement payant dans les quartiers qui le demandent et engager la réflexion sur une nouvelle réglementation du stationnement en centre-ville.

Projet d'agglomération

Arrêter les projets de nouvelles voiries. Ni la rocade nord, ni le pont Clemenceau Grenoble-la Tronche, ni l'élargissement de l'A480 et de la rocade sud, ni la voie de contournement Domène - Murianette ne réduiraient les bouchons (l'étude officielle de l'Agence d'Urbanisme l'a prouvé). Ces projets augmenteraient encore le trafic automobile et la pollution et gaspilleraient l'argent public nécessaire pour les politiques innovantes.

Sur la période 2008-2012, nous proposons de fixer des objectifs de baisse de 15 % de la part des déplacements en voiture (soit un bénéfice « effet de serre » de 70 000 t CO₂), d'augmentation en parallèle de la part vélo d'environ 5 % actuellement à 10 % en 2012, d'augmentation en parallèle de la part transports en commun de 14 % actuellement à 20 % en 2012.

Projet d'agglo
Un plan « Respire »

• **Développer massivement les transports en commun dans les 3 branches de l'Y Grenoblois**, autour :

- **Du tram.** Construire la ligne E qui devra joindre dès 2012 Meylan au Fontanil avant d'être prolongée jusqu'à Voreppe ou Moirans et prolonger très rapidement la ligne B sur le Polygone scientifique puis la connecter avec la ligne E pour permettre la desserte directe depuis le nord, la ligne A d'Echirolles à Pont-de-Claix (en correspondance avec le train) et de Fontaine à Sassenage, la ligne D de St-Martin d'Hères vers Meylan et ensuite vers la ligne A et l'Ouest pour créer une « rocade tram ».
 - **Du train.** Améliorer rapidement le réseau de train (électrification, modernisation, cadencement, emplacements pour vélos) en liaison avec la région Rhône-Alpes et relancer les études du tram-train vers Crolles, Goncelin, Vizille et Vif pour avoir une véritable « rocade ferroviaire ». Ce système qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes européennes permettra de relier rapidement le centre de Grenoble et les territoires en fort développement.
 - **Du bus.** Augmenter la vitesse du réseau de bus urbain (voies réservées et priorités aux feux), sa fréquence et son amplitude pendant les vacances scolaires et en soirée, multiplier les lignes Noctibus (tous les soirs de la semaine et jusqu'à 1h du matin), améliorer le réseau d'autocars Transisère : vitesse (voies réservées), correspondances avec le réseau urbain (y compris les horaires) et accessibilité.
 - **Du Trolley.** Réintroduire le trolley rapidement sur les lignes 31 (jusqu'à Tavernolles), 32 et 23.
 - Mettre à l'étude des transports en commun vers les massifs montagneux, pour le trafic quotidien et de week-end, sur route ou par des moyens plus innovants (téléphérique...).
- **Baisser les tarifs pour tous :** abonnements mensuels à 30 €, maintien des tarifs sociaux pour les chômeurs et RMistes, gratuité pour les enfants jusqu'à 11 ans et pour les groupes de jeunes accompagnés, créer des « tickets petits trajets » et une carte orange des transports publics permettant d'utiliser transports en commun urbains, trains, tram-trains et vélo.
- **Créer un grand service public du vélo** avec location gratuite la 1^{ère} demi-heure, abonnement à 30€ par an (non lié au contrat de publicité pour ne pas augmenter les panneaux publicitaires et garder la maîtrise publique du service).

Objectif 5 x 30 :

1/ 30 km de tram

2/ abonnement TAG à 30€ par mois

3/ abonnement vélo à 30€ par an

4/ des zones 30 dans chaque quartier

... et 30% de baisse de la pollution

1.3 Diminuer notre empreinte écologique

« Penser globalement, agir localement » : si les défis environnementaux sont globaux, le niveau municipal et intercommunal est irremplaçable dans le relais local et la mise en œuvre concrète de politiques innovantes. Les politiques de l'eau, des déchets, des déplacements, sont de compétence locale et c'est localement que des politiques efficaces peuvent être menées avec pertinence.

Afin de préserver la capacité des générations futures et d'assurer un partage équitable des ressources actuelles, nous avons la responsabilité de diminuer notre « empreinte écologique » : la part de consommation des ressources naturelles que nos modes de vie nécessitent. C'est possible dès aujourd'hui et cela améliorera notre qualité de vie.

S'attaquer à l'effet de serre

L'agglomération grenobloise émet 2 850 000 tonnes de gaz à effet de serre (soit 7 tonnes de CO₂/habitant) : 1 482 000 tonnes CO₂ (52 %) émises par le secteur industriel et énergétique, 684 000 tonnes CO₂ (24 %) dues au trafic routier, et 655 500 tonnes CO₂ (23 %) rejetées par les bâtiments (résidentiels et tertiaires). L'objectif national à 2050 est de diviser par 4 nos émissions, soit - 2 137 500 t CO₂ (- 75 %) à l'échelle de l'agglomération.

Outre ses conséquences sur le climat et la nature, la crise énergétique renchérit les dépenses de chauffage ou de carburants, et fragilise le budget de nombreuses familles, parfois de façon dramatique. Les bâtiments existants consomment souvent plus de 180 kWh/m²/an, alors qu'il est possible de descendre à moins de 100 kWh/m² après rénovation thermique, soit diviser par deux la facture annuelle d'énergie. Mais ces travaux sont coûteux s'ils sont ambitieux et efficaces : environ 15 000 euros/logement.

Les choix d'urbanisme sont donc fondamentaux. Ils ont des incidences fortes, et quasi définitives, sur le profil de consommation d'énergie d'un quartier ou d'un aménagement. Le succès d'un plan de lutte contre l'effet de serre passe aussi par une réduction très significative de la circulation motorisée en ville. Chaque baisse d'un point du trafic automobile, au profit du vélo ou des transports en commun, représente un bénéfice de 4 700 t CO₂.

Des économies doivent enfin être recherchées sur l'éclairage public : 20 à 30 % d'économies peuvent être faites sur ce poste et réduire ainsi la pollution lumineuse du ciel nocturne.

Un programme municipal et communautaire cohérent de lutte contre l'effet de serre implique d'agir simultanément sur les bâtiments, l'urbanisme, l'éclairage public et les transports. La réalité du réchauffement climatique oblige aussi un aménagement de la ville et de l'agglomération afin que les habitants souffrent moins des canicules estivales appelées à être plus fréquentes. Sans une volonté politique forte, assortie de moyens financiers très importants, aucun résultat mesurable significatif ne pourra être obtenu. La lutte contre l'effet de serre est au cœur de notre projet : nous proposons un objectif intermédiaire de réduction de 10 % des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012, et de 20 à 30 % à l'échéance 2020. Cet objectif exige une mobilisation importante de moyens humains et financiers, à la mesure de la menace et des enjeux.

- **Réhabiliter les bâtiments existants pour diminuer les consommations d'énergie.** Réhabiliter thermiquement **500 logements publics et privés par an dans un premier temps (2009-2012), puis 1000 logements/an (2012-2020)**, ce qui générera de l'emploi pour des entreprises locales ; prendre en

charge 50 % du coût total de ces travaux dans les logements sociaux ou privés (en combinant diverses subventions publiques et prêts à taux bonifiés) ; sensibiliser les propriétaires et les accompagner dans leurs démarches, avec renforcement de l'Espace-Info-Energie (ALE de Grenoble) pour conseiller les particuliers sur les économies d'énergie ; soutenir financièrement les audits énergétiques dans les commerces et les entreprises pour identifier les économies d'énergie possibles et les travaux à réaliser ; poursuivre le programme d'économie d'énergies sur les bâtiments communaux (- 20 % de consommation en 10 ans, sur 400 bâtiments municipaux !) et inciter à la construction de bâtiments à très faible consommation ou encore à consommation nulle (bâtiment dit « passif » : égalité entre production d'énergie et consommation, à l'instar du label suisse MINERGIE P), voire à énergie positive (production d'énergie supérieure à la consommation, comme le bâtiment en projet sur le site de Bonne à Grenoble).

- **Développer les énergies renouvelables.** Mettre en place un schéma de développement des énergies renouvelables, visant notamment la **généralisation des toitures solaires** et des opérations exemplaires de climatisation solaire, soutenir la modernisation des poêles et cheminées domestiques traditionnels au bois, pour améliorer leurs performances environnementales et énergétiques, avec une **prime de 500 euros** aux travaux par ménage (en visant les prescriptions minimales du label « Flamme verte »), soutenir la mise en place d'une marque favorisant le bois de feu local, en lien avec l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois. Objectif : d'ici 2030, 100% d'énergie solaire 0% de nucléaire !
- **Agir sur l'éclairage public.** Conformément à la décision de la justice administrative, nous engagerons la **reprise en main de l'éclairage public** par la Ville de Grenoble. Nous réaliserons en premier lieu un audit énergétique approfondi pour identifier toutes les économies possibles et mettrons en œuvre, suite à cet audit, un plan d'action pour réduire significativement la consommation d'énergie et la pollution lumineuse nocturne.
- **Créer une grande régie de l'énergie.** Créer un service énergétique unifié, regroupant les activités des services de l'électricité, du gaz et du chauffage urbain (Compagnie de Chauffage et GEG) pour maîtriser la tarification et développer les économies d'énergie.
- **Adapter la ville à des canicules plus fréquentes.** Réduire la part du minéral en ville pour favoriser le rafraîchissement nocturne en période de fortes chaleurs, favoriser la création de nouveaux parcs et espaces verts, pour se déplacer sous l'ombre et la fraîcheur des frondaisons, favoriser les toitures végétalisées (avec des techniques et des espèces rustiques nécessitant peu d'entretien), favoriser les techniques de protection solaire des bâtiments, dites passives, (pare-soleil, dimension des fenêtres, orientation, etc.) et **les matériaux d'isolation** qui ont une double fonction d'isolation hivernale et estivale, favoriser les techniques douces de rafraîchissement, du type « puit provençal » (maison individuelle ou petit collectif) ou sur nappe (immeuble de bureaux ou d'habitations).

Rénover la politique des déchets : prévention, réduction et recyclage

En dépit d'avancées incontestables depuis 20 ans en France, la question des déchets demeure encore très problématique avec des tonnages produits en quantités croissantes et une saturation des solutions d'élimination. Sur l'agglomération, la qualité du tri est mauvaise, avec 50 % de matières non recyclables dans la poubelle verte. **Nous proposons de rénover la politique des déchets autour leur réduction à la source, d'un meilleur tri et d'une valorisation accrue des déchets.**

Pour diminuer le recours à la décharge (38 600 t + 28 000 t de mâchefer), ainsi que les quantités livrées en incinération (96 000 t), nous devons renforcer, à l'échelle

communale et intercommunale, la politique en faveur de la réduction et du tri sélectif des déchets. Ce constat implique une action vigoureuse pour atteindre rapidement un **taux de recyclage effectif de 60 à 75 %**. L'ensemble de ces mesures doit permettre de stabiliser puis réduire de 10 % à 20 % le tonnage de déchets par habitant à l'horizon 2014.

Cette politique doit **favoriser le réemploi et le recyclage** (dont le compostage), plutôt que les simples traitements d'élimination. L'impact social (coûts croissants, nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et environnemental des déchets (pollutions, gaspillage de ressources, santé) nécessite des choix clairs pour améliorer l'efficacité du service. Les circuits courts de valorisation des déchets évitent de nombreux transports polluants.

Projet d'agglomération

Rénover la politique des déchets

L'effort de tri doit être récompensé financièrement, contrairement à la situation actuelle : les ménages et commerces qui participent à l'effort de tri doivent voir baisser l'impôt correspondant.

- **Réduire la masse des déchets**, en associant l'ensemble des acteurs (commerces, copropriétés, PME, habitants). Supprimer le gaspillage des imprimés publicitaires (40 kg par an et par habitant !) par une action "**Stop Pub**", en lien avec les distributeurs de ces publicités et en cohérence avec le plan départemental, **supprimer les sacs plastiques** de caisse (2 kg/an/hab.) et favoriser toutes dispositions de réduction des emballages dans les circuits de distribution (consignes, vrac, ...), **développer le compostage** (30 % du poids des déchets sont fermentescibles) individuel ou de quartier, notamment dans les communes et quartiers d'habitat horizontal (en habitat vertical, des expériences seront favorisées, sur une base volontaire, et évaluées avant plus large diffusion), **créer des « ressourceries », ou « recycleries »**, en lien avec des associations d'insertion, pour favoriser le détournement ou le réemploi des objets destinés à l'abandon plutôt que de les détruire, renforcer les moyens humains et techniques en faveur de la réduction et du tri sélectif des déchets (des animateurs chargés d'inciter au tri et à la réduction de la masse des déchets viendront renforcer l'effectif des ambassadeurs du tri), engager une politique de sensibilisation, concertation et de mobilisation des habitants autour d'objectifs de réduction des déchets, adaptés aux quartiers.
- **Mieux recycler**, par la proximité. Remplacer les bacs actuels par une commande d'agglomération, organiser le nettoyage des bacs par la collectivité, lancer un appel aux habitants pour désigner un "correspondant du tri", personne relai, par quartier ou par immeuble, revoir l'actuel système de collecte par aspiration de la Villeneuve obsolète et coûteux, favoriser la collecte séparée des papiers des administrations, la collecte spécifique des déchets fermentescibles alimentaires (restauration collective) et celle des déchets dangereux.¹
- **Récompenser l'effort de tri**. Infléchir le financement de la collecte des déchets sur une base qui incite à la réduction des quantités de déchets (à la source) et à la qualité du tri dans les bacs verts (des expérimentations de comptage ou de "pesée embarquée" seront favorisées et évaluées, afin d'être ajustées puis généralisées), mettre en place une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (applicable aussi aux activités, sur la partie non triée de la poubelle des ménages).

Préserver la qualité exceptionnelle de l'eau

Depuis 1884, Grenoble dispose de l'eau dans les champs captants de Rochefort, eau d'une qualité extrêmement pure et qui ne nécessite aucun traitement. Cette situation exceptionnelle doit faire l'objet d'une protection renforcée dans le cadre des dispositifs réglementaires. L'agglomération doit également s'interdire d'altérer la qualité des eaux qui la traversent et poursuivre activement les investissements pour le traitement des eaux usées et pluviales.

- **Renforcer la présence de la ville au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac Romanche**, et sa participation à l'observatoire de l'application des mesures du SAGE visant à retrouver un bon état écologique des cours d'eau
- **Poursuivre la politique d'acquisition foncière** et de mise en défend du périmètre de protection des zones de captage de Rochefort
- **Poursuivre l'effort en matière de collecte et de traitement des eaux usées** à l'échelle de l'agglomération pour augmenter le taux de dépollution, qui est de l'ordre de 70 % actuellement
- **Supprimer l'utilisation du sel pour le déneigement**. Polluant pour la nappe phréatique, nous proposons de le remplacer par du sable, comme de nombreuses collectivités l'ont déjà fait.

Projet d'agglomération

En s'appuyant sur la re-municipalisation réussie de l'eau de Grenoble, créer une **structure intercommunale d'adduction et de distribution de l'eau**.

1.4 Faire le choix de la santé

La ville de Grenoble possède des atouts liés à un volontarisme municipal ancien dans ce domaine ainsi qu'à un panel d'acteurs et d'intervenants compétents et actifs : les services municipaux, un tissu associatif dynamique, des centres de santé comme acteurs incontournables de l'offre de soins sur le territoire de la ville, l'hôpital public. Nous poursuivrons la ferme défense des acquis de la politique municipale en matière de santé.

Les liens entre l'environnement, les questions sociales et la santé sont indissociables. La prise en compte de ces préoccupations dans la société commence à influencer sur la classe politique nationale et locale. Mais les actes tardent à se concrétiser alors que les discours pleuvent...

Les écologistes entendent faire résolument le choix de la santé :

- **La santé des enfants d'abord**. De la veille sanitaire et sociale en milieu scolaire et de la petite enfance, à la lutte contre la maltraitance, à la réussite scolaire, à l'intégration des enfants porteurs de handicap, l'environnement de l'enfant dans la cité est retenu comme un principe transversal de la prochaine mandature. Il sera mis en œuvre une série d'ateliers citoyens se concluant par une large **consultation citoyenne** sur le thème: « qu'est ce qui ne va pas dans l'environnement / l'entourage de nos enfants... ? ». Cette consultation citoyenne pourra servir à alimenter la politique municipale de santé dans la deuxième moitié de la mandature ainsi qu'à créer les conditions d'un débat national dont la ville de Grenoble pourrait avoir l'initiative.
- **corriger les inégalités** sociales et territoriales de santé dans l'accès aux soins au niveau du territoire municipal. Grenoble concentre les bénéficiaires des minimas sociaux : plus de 30% des bénéficiaires de la CMU alors que la ville ne représente que 16% de la population du département. Cette concentration des problèmes sociaux doit donner lieu à un financement adéquat et pérenne de toutes les

institutions concernées, et du Conseil général notamment. Les densités de médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers diplômés d'Etat sont très variables en fonction des 6 secteurs administratifs municipaux. Avec l'ensemble des acteurs médicaux et paramédicaux étudier la possibilité d'**ouvrir de nouveaux Centres de Santé** à Teisseire et à Berriat et un cabinet dentaire à Mistral.

- **développer la prévention.** Les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes enfants constituent des populations particulièrement exposées qui bien souvent cumulent les facteurs de risques et de pénalisation dans l'accès à la santé. Les écologistes proposent de construire avec les professionnels et les associations **un plan local de santé publique** disposant des moyens budgétaires nécessaires pour mener une politique efficace de prévention des risques majeurs en santé publique.
- **organiser un forum social et sanitaire grenoblois.** Les efforts seront poursuivis pour obtenir de la part des services municipaux, du département et de l'Etat des données chiffrées permettant la prise de décision concernant les politiques publiques locales de santé. Nous organiserons un débat annuel en conseil municipal sur la politique du CHU et un Forum Social et Sanitaire Grenoblois, réunissant l'ensemble des acteurs des politiques sociales et de santé. Nous engagerons des commandes publiques aux universités pour obtenir leur contribution à l'élaboration de projets innovants dans le champ de la santé.
- **intégrer l'émergence de nouvelles problématiques sociétales ou environnementales** générant des conséquences négatives sur la santé : pollution, asthme et allergies, impact du bruit, obésité. Les **nanotechnologies** et leurs forts risques environnementaux, les questions éthiques soulevées par la médecine prédictive, les problématiques liées à la médecine au travail (en particulier dans la dimension du stress) et de la **souffrance mentale au travail** générés par les nouvelles formes d'organisation du travail (flux tendus, qualité "totale",...) et la précarité croissante des emplois, la **pollution atmosphérique** et en particulier la recrudescence de l'asthme infantile dans la cuvette grenobloise doivent être prises en compte. Nous proposons de faire adopter des mesures dans le champ de la préservation de l'environnement (Charte sur le bruit, usage des pesticides, des détergents...) dans le cadre de la **constitution d'un pôle santé environnement** renforcé s'appuyant sur le Plan Local d'Action en Santé Environnement. Des études épidémiologiques seront menées pour lutter efficacement contre toutes les pollutions. Par ailleurs, Grenoble connaît (comme ailleurs) l'obésité, les violences scolaires, les violences intrafamiliales concernent les populations les plus vulnérables. Les efforts de la politique municipale seront poursuivis en direction des cantines scolaires pour combattre la « mal-bouffe ».
- **réaffirmer le rôle de l'Etat** dans la prise en charge de la santé et s'opposer nettement aux tenants de la marchandisation de la santé. Les associations feront l'objet d'une attention toute particulière et plus précisément celles qui s'inscrivent dans une logique d'actions complémentaires aux services publics : nous proposons de sécuriser leur fonctionnement en proposant, entre autre, une **indexation garantie de leurs subventions** sur le taux d'inflation et l'évolution des masses salariales (d'autres institutions tels que les services de l'Etat et le Conseil général seront incitées à accompagner cette démarche)
- **éviter toute stigmatisation** de populations particulières, qui connaissent souvent des problèmes lourds de santé : étrangers sans papiers, Roms, sans abri, usagers de drogues, personnes se prostituant. Les associations traitant de la prostitution seront soutenues et un dispositif d'écoute et d'assistance juridique sera mis en œuvre afin d'aider les prostituées à se défendre contre le harcèlement, venant notamment des personnes qui exercent une emprise directe sur les prostitué-e-s.
- **La santé mentale** sera définie en lien étroit avec le conseil local de santé mentale et portera principalement sur l'accès aux soins, les capacités d'hébergement de l'hôpital et des structures intermédiaires, le soutien aux

associations, les actions vis-à-vis des bailleurs sociaux, une vigilance sur le fonctionnement du centre hospitalier spécialisé et des Centres Médico-Psychologiques. La politique municipale restera très vigilante à l'égard du respect des libertés individuelles évitant en particulier tout amalgame visant à lier les phénomènes de délinquance et de santé mentale dans le cadre des hospitalisations sous contraintes.

1.5 Reconstruire un projet global pour la recherche grenobloise

Depuis les années 2000-2001, on assiste à une transformation profonde des politiques vis-à-vis de l'université, de la recherche et de leurs relations avec l'industrie. Le CEA, l'Etat et les politiques locaux estiment que Grenoble peut devenir un leader européen et mondial dans la micro et nanoélectronique. Il s'agit d'un pari purement industriel : les moyens publics sont mis à la disposition de sociétés privées pour leur permettre d'enrichir leur portefeuille de propriété industrielle (brevets). Regroupement des laboratoires publics et des écoles d'ingénieurs autour du CEA à Minatec, opération Alliance à Crolles, extension de ces activités à la biologie (Nanobio), et maintenant opération d'aménagement « Giant » pour ravalier la vitrine du polygone. Les collectivités locales se sont précipitées dans ces opérations au nom de la création d'emploi et d'un hypothétique ruissellement sur l'ensemble du tissu économique grenoblois. La fin d'Alliance le 31 décembre 2007 marque l'échec de cette stratégie.

En privilégiant la technologie au détriment de la recherche fondamentale et en créant une monoculture, la dérive actuelle est dangereuse à terme. Tout cela induit une université à 2 vitesses au sein de l'agglomération : un pôle de compétitivité soit disant économiquement rentable au polygone, et le reste relégué sur un campus balkanisé. Cette situation appelle la reconstruction d'un projet global.

L'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent dans une logique de partage des connaissances et de coopération (y compris à l'international), et non pas dans une logique de compétitivité marchande. Nous sommes favorables au développement des connaissances au service d'un meilleur avenir pour l'humanité. Le rôle des collectivités locales est de permettre une vie universitaire et de recherche la meilleure possible et non pas de devenir des partenaires d'industriels ou de laboratoires dans leurs stratégies industrielles. Il y a eu récemment des dérives inacceptables à ce niveau (avec par exemple l'ingérence de La Métro dans les votes sur l'université unique de Grenoble). La Loi LRU (dite Péresse), qui ouvre largement les conseils d'administration à des partenaires extérieurs ne fera rien pour réduire ces risques, au contraire.

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en matière d'aménagement du territoire (bâtiments, transports), d'aide aux économies d'énergie et de fluide, de logement étudiant, de vie étudiante et de démocratie !... Elles ne doivent pas favoriser le pilotage de la recherche publique par des intérêts privés (pilotage par l'aval), à l'opposé des pôles de compétitivités construits autour des entreprises, nous proposons des pôles de compétences autour des laboratoires de recherche publics.

Projet d'agglomération

Le logement étudiant est en crise profonde sur l'agglomération, nombre de logements publics sont dans un état de vétusté avancé et les étudiants sont frappés de plein fouet par la crise globale du logement (prix élevés, manque d'offre, y compris d'offre aidée en cité U). Les écologistes proposent **un plan d'urgence pour le logement étudiant** : réhabilitation de 1800 logements et 1000 constructions.

- **Faire du campus un modèle de développement soutenable.** Faire un plan d'aménagement, avec les premiers intéressés, pour créer les services

indispensables à la vie quotidienne (transports, logement, commerces de proximité, services publics), élaborer un plan de déplacements universitaires, introduire la démarche de Haute Qualité Environnementale dans les constructions et réhabilitations de bâtiments universitaires, réhabiliter les salles de cours avec une aide aux économies de fluides et d'énergie, insérer le campus dans la Ville (espace vert, agriculture, vie étudiante...), préciser le partenariat Grenoble Universités/Métro en chiffrant les actions (plan de déplacements, économies d'énergie, gestion des déchets, restauration bio...), pour en faire un lieu emblématique d'une gestion respectueuse de l'environnement, de la qualité de vie et de travail.

- **Démocratiser la recherche.** Les citoyens doivent avoir les moyens de participer aux nécessaires débats autour des choix scientifiques et technologiques (nanos, bio, OGM...). Il faut donc leur fournir les outils nécessaires. Nous souhaitons utiliser les compétences de tous nos laboratoires de recherche et de toutes nos disciplines pour aider à la décision publique (sociologie, urbanisme, environnement...) et appliquer la méthode IADECA⁵ aux choix scientifiques et technologiques comme au reste des décisions publiques. Pour cela il faut offrir une information impartiale sur les enjeux de la recherche actuelle, pour permettre aux citoyens de peser sur les choix : boutique de sciences, CCSTI, conférence de citoyens... Appliquons réellement les recommandations du rapport d'expertise INRA sur les nanotechnologies en nous donnant les moyens, après expertise complète, de stopper les "coups partis" sans débat préalable, les programmes dangereux pour l'environnement, les travailleurs ou les libertés.

⁵ Information, Analyse pluraliste, Débat contradictoire, Exposé clair des choix, Contrôle des décisions, Adaptation des décisions

2 Grenoble, une ville solidaire

Si notre mode de développement n'est pas durable sur le plan environnemental, il ne l'est malheureusement pas plus sur le plan humain et laisse nombre de personnes « sur le bord de la route », en reléguant une partie de la population dans le non-emploi ou l'emploi précaire. Les politiques du gouvernement sarkozyste ne font qu'aggraver encore une situation sociale déjà précaire.

Les écologistes souhaitent introduire de la solidarité et de l'équité dans l'ensemble des politiques municipales et communautaires pour refaire de Grenoble une ville d'innovation sociale, économique et culturelle, au service de tous, et en premier lieu, en direction de celles et ceux que notre mode de développement actuel exclut progressivement ou brutalement.

2.1 Combattre les précarités et l'exclusion

Tandis que la richesse s'affiche sans complexe, la pauvreté s'accroît : 12,7 % des ménages grenoblois sont concernés par les minima sociaux (RMI, Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation de Parent Isolé) et si le chômage baisse, (- 8,5% pour les demandeurs d'emplois entre 2005 et 2006 à Grenoble) le sous-emploi progresse et les « travailleurs pauvres », dont une majorité de femmes, n'ont pas les moyens de vivre et se loger décemment. La veille sociale du « 115 » a reçu près de 10000 appels l'année dernière!

Ces précarités s'accompagnent d'inquiétudes pour l'avenir, de problèmes de santé (un budget qui s'alourdit pour les ménages à faibles revenus) et parfois de la peur de se retrouver à la rue. Plus de 3000 grenoblois sont accueillis en hébergement d'urgence, dont un nombre croissant de femmes victimes de violences.

Les précarités ne se concentrent pas que sur les travailleurs, elles touchent malheureusement à tous les âges : la pauvreté touche de plus en plus d'enfants (31,2% des enfants couverts par la CAF sont des enfants d'allocataires à bas revenus) mais est aussi en progression chez les personnes âgées (le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse est en augmentation de 3,5% par rapport à 2005).

10 000 ménages sont exonérés et entre 25 et 30 000 sont dégrévés de la taxe d'habitation à cause de trop faibles revenus. La moitié des ménages grenoblois connaît des difficultés financières. Et cette situation se dégrade rapidement à cause de l'inflation des dépenses essentielles (logement, alimentation, déplacements, santé, éducation...) Les

écologistes ne se satisfont pas du développement d'une ville « à deux vitesses ». Il est de la responsabilité de l'ensemble des collectivités publiques (Etat et autres) de veiller au bon fonctionnement des filets de sécurité. Cela suppose de faire des choix en matière de politiques publiques, d'accroître, par exemple, le volet social des politiques de la ville, de lier politique sociale et action « socioculturelle », de retrouver la dynamique sociale de l'éducation populaire. Pour répondre à la crise sociale de manière plus efficace et plus juste, les écologistes proposent de renouveler politiques et méthodes :

Projet d'agglomération

Renforcer nettement l'hébergement d'urgence : augmenter le nombre de places en transférant cette responsabilité à l'agglomération. Accroître l'ouverture de petites structures avec un accompagnement renforcé des personnes. Avec une partie des 4 millions d'euros dépensés par l'Etat et le Conseil Général chaque année, on peut construire des « hôtels sociaux » et arrêter d'engraisser certains hôteliers.

Des places d'hébergement seront réservées aux femmes victimes de violences et des mesures d'aides (administratives, assistance psychologique et juridique, recherche d'emploi) seront mises en œuvre, parallèlement à une action volontariste de lutte contre les discriminations de genre.

- **organiser un Forum Social et Sanitaire Grenoblois.** Le Centre Communal d'Action Sociale a obligation d'établir une analyse des besoins sociaux⁶. Nous proposons un Forum Social Grenoblois, ouvert aux professionnels et aux associations, pour construire une analyse partagée. Une analyse de situation comparée entre les femmes et les hommes devra aussi être conduite. Des temps d'échanges seront organisés par quartier avec les habitants pour permettre de fixer des orientations politiques avant chaque budget. Ces temps réguliers seront aussi l'occasion de construire des évaluations des politiques menées. Des idées neuves pourront surgir, et être l'occasion de nouveaux projets ou micro projets de quartiers, socialement innovants, sur lesquels la ville pourrait s'engager et solliciter les universités de sciences sociales pour les évaluations.
- **créer une Allocation Municipale d'Habitation, et une aide publique à la caution,** permettant d'alléger les charges liées au logement, en fonction de critère de revenus et à destination des locataires du public et du privé. Un travail en collaboration avec la CAF sera mené pour que la ville complète l'APL.
- **mettre à disposition des écrivains publics.** La présence d'écrivains publics dans les équipements de quartier sera renforcée.
- **veiller à la tarification sociale des services publics.** Poursuivre le travail entrepris et maintenir notamment les tarifs sociaux des déplacements.
- **mieux accompagner les associations qui remplissent des missions d'intérêt général.** Dans le cadre de relations transparentes, la ville facilitera les procédures. Les associations doivent trop souvent faire face à une technocratie, aux exigences pointilleuses et parfois contradictoires. La ville soutiendra les professionnels, notamment par le biais de la formation. L'indexation des subventions (en fonction de l'évolution de la masse salariale) doit être envisagée face aux baisses de crédits de l'Etat et à la stagnation des crédits des collectivités locales. Des conventions de mission de service public seront élaborées pour préciser les responsabilités des associations et de la ville.
- **intégrer les aînés à la ville.** Grenoble compte plus de 24000 retraités dont 11000 ont plus de 75 ans, la plupart isolés. Ce chiffre ne va cesser de croître ainsi que l'âge moyen des retraités. Il faut donc anticiper et innover pour répondre à la diversité des situations. Une écoute attentive de ceux qui, peu à peu, perdent leur environnement affectif et leurs moyens physiques et sont confrontés à la solitude et à l'indifférence est indispensable. Depuis plusieurs années, la Ville a fait le choix du maintien à domicile et les résultats montrent qu'à Grenoble on vit mieux, moins dépendant que dans le reste du département alors que le nombre des personnes de plus de 75 ans y est proportionnellement plus important qu'ailleurs.
- **renforcer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap,** en apportant soutien et solutions de répit aux aidants familiaux, en encourageant et en diversifiant les services à la personne (consultations mémoire pour la maladie d'Alzheimer), en ne négligeant pas l'offre culturelle, en favorisant les relations intergénérationnelles (proximité crèches et maisons de retraite), en maintenant des accueils collectifs. La ville a un rôle à jouer : maintien du commerce de proximité, sollicitation des travailleurs sociaux (aides-ménagères et assistantes de vie), accès facilité des familles à l'information sur l'aide aux personnes âgées ou handicapées et sur les filières de prise en charge. Elle soutiendra les expériences d'appartements regroupés et de services partagés, comme les Vignes à l'Ile Verte.

⁶ Décret du 6 mai 1995

2.2 Reconvertir l'économie

La ville ne peut pas se satisfaire de réparer d'un côté (par ses politiques sociales et environnementales) les dégâts de ses propres politiques économiques. A Grenoble, comme dans d'autres villes, la politique économique et commerciale menée par la municipalité n'est pas efficace : elle produit peu d'emplois, elle privilégie les personnes les plus qualifiées et les grandes sociétés et elle rentre dans une compétition avec d'autres territoires ce qui amène trop souvent des délocalisations après que les aides aient été versées. Il n'est pas acceptable que les aides économiques soient dirigées systématiquement vers les grandes sociétés cotées en bourse. Ces aides directes vont, en fait, aux actionnaires et non à la création d'emplois. C'est le cas du projet Alliance où 2 des 3 sociétés aidées sont parties dès la fin de la convention d'aide (3 ans) qui a pourtant coûté 500 millions d'euros. Avec la même somme, on aurait pu créer 10 fois plus d'emplois non délocalisables !

La politique d'aide est tellement inefficace qu'un journal comme le Figaro économique titrait en novembre 2007 : « 6 milliards gaspillés en aides économiques ». L'urgence est donc aujourd'hui de revoir cette politique en tenant compte des nouvelles réalités économiques pour ne pas gaspiller l'argent public. Nous proposons de réorienter en profondeur l'action économique de la ville : l'argent public ne doit aller qu'aux aides aux emplois non délocalisables.

- **soutenir les créations d'activités non délocalisables.** Les secteurs non délocalisables sont les secteurs des services ou ceux fonctionnant en « circuit court ». C'est en développant ces secteurs que **nous proposons de convertir l'économie à l'écologie** : soutenir les filières créatrices d'emplois et qui sont, en plus, écologiques comme l'industrie photovoltaïque ou la filière « bois des Alpes » (aides à la filière et choix du bois dans les chaufferies des bâtiments public), accompagner l'implantation d'entreprises innovantes dans les économies d'énergie.
- **développer les services à la personne.** Le maintien à domicile des personnes âgées est une de nos priorités, c'est un devoir de solidarité que nous devons à nos aînés. Cela passe par la création d'emploi d'intervenants à domiciles. Plus largement il est intéressant, en terme d'emploi et de solidarité, de développer les « services à la personne » (ménage, gardes d'enfants...). Ces emplois permettent de soulager les familles et de créer des emplois dans des secteurs qui demandent peu de qualification. Nous accompagnerons le développement des services à la personne par des subventions aux structures associatives labellisées (garanties de salaires et de formation) et la **création de maisons des professionnels du service à la personne.**
- **accompagner les nouvelles activités de l'économie sociale et solidaire (ESS).** Le « tiers secteur » ne peut plus être considéré comme la « cinquième roue » d'une politique économique : il représente déjà 16% des emplois grenoblois et apporte un « plus » par rapport aux activités traditionnelles en favorisant le lien social. La ville créera des hôtels d'activités dans une politique urbaine de mixité fonctionnelle, apportera des facilités de trésorerie aux structures de l'ESS (prêts à taux 0 avec formalités légères), soutiendra la **création ou transmission d'entreprises avec le statut de SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) ou de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)**, mettra des **locaux municipaux à disposition des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)** qui concrétisent l'objectif d'une relocalisation de l'économie.
- **faire de la ville un acteur économique exemplaire.** La ville est un des plus grands acteurs économiques sur notre territoire : elle peut, notamment par l'emploi et la commande publique, influencer sur les orientations économiques. Elle doit donc jouer sur tous les leviers en sa possession : favoriser systématiquement la création d'emploi dans les aides qu'elle accorde (par convention), **introduire**

des clauses dans les marchés publics qui favorisent les démarches équitables et solidaires (commerce équitable, conditions sociales et environnementales, emplois d'insertions, intégration de travailleurs handicapés), favoriser les économies dans le fonctionnement de la ville (maîtrise des énergies, isolation des bâtiments, réduction de consommation de papier, des déplacements en voitures, etc.), **aider de manière accrue les bailleurs sociaux** et SEM d'aménagement (SEM 2000 et SAGES) à privilégier les filières industrielles capables de répondre aux exigences du Haute Qualité Environnementale et à créer les emplois de proximité utiles, rechercher des solutions pour faciliter l'entrée des structures associatives et régies de quartier dans le domaine concurrentiel des marchés publics.

- **impulser une politique commerciale ambitieuse.** Il est urgent de stopper l'extension des hypermarchés pour enfin privilégier les commerces accessibles à pied ou en transport en commun. La ville doit **renforcer l'attractivité du centre ville** existant (avant d'envisager de créer un « nouveau centre ville » sur le polygone scientifique), subventionner les associations de portage des courses à domicile, mettre à disposition des vélos « caddies », rendre les transports en commun gratuits sur preuve d'achat, soutenir financièrement les commerçants transformant leurs locaux dans un objectif écologique (isolation par exemple) ou d'accessibilité aux handicapés, **éviter la spéculation sur les loyers commerciaux** par une politique de préemption foncière et commerciale. Nous ne voulons pas que les alimentations ou les services de proximité soient remplacés par des agences bancaires ou immobilières !
- **simplifier les politiques d'accompagnement vers l'activité.** Améliorer l'efficacité des politiques d'aides à l'insertion, à la formation et à l'emploi en recherchant avec les autres collectivités (Métro, Conseil Général, Région) les conditions de guichets uniques et inciter les prestataires de formation à améliorer l'accueil de publics prioritaires (femmes, jeunes peu qualifiés, personnes en situation de handicap)
- **tester le micro crédit social.** La ville pourrait se porter garante auprès des banques sur des micro projets pourvoyeurs d'emplois utiles socialement, écologiquement et non délocalisables.

Projet d'agglomération

Les grandes surfaces ne cessent de s'agrandir et les commerces de proximité sont en crise. Seuls les représentants des écologistes et des consommateurs votent contre l'extension ou la création de grandes surfaces au sein de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Les cas concrets se multiplient : extension de Carrefour Meylan, création d'un Auchan, deux fois plus grand que Carrefour à St Nazaire. Nous proposons de **geler les projets d'extension des ZAC commerciales** comme l'ont fait d'autres villes (cf. Brest ou Nantes) au profit d'un soutien aux pôles commerciaux de proximité dans les quartiers. D'autant plus qu'il est faux de croire que les consommateurs font des économies dans les grandes surfaces : toutes les études réalisées par les associations de consommateurs montrent qu'en faisant ses courses au marché, dans les commerces de proximité et dans une « supérette » on dépense moins et mieux qu'en grande surface.

2.3 Renforcer les services publics au service des citoyens

Les collectivités et les établissements publics exercent de nombreux services publics locaux essentiels à la vie quotidienne. Certains services sont financés par l'impôt (action sociale, culture, sport et loisirs, vie scolaire, santé, déchets) dont les taux d'imposition sont votés avec le budget, d'autres sont financés par la contribution des usagers (eau et assainissement, électricité, gaz, chauffage, parkings, transports publics, équipements publics) et font l'objet de tarifs votés au conseil municipal. Les décisions prises par les élus du conseil municipal sont donc cruciales à propos de l'organisation, du contrôle, de la tarification de l'ensemble des services publics locaux.

Les mandats Carignon (1983-1995) ont été ceux de la réduction des politiques publiques, en privatisant ce qui pouvait générer des bénéfices au détriment des usagers (gaz et électricité, eau et assainissement, déchets, restauration municipale, parkings, télévision par câble, affichage publicitaire). C'était le principe, défendu par la droite, de la « ville maigre », rendu possible parce que tous les contrôles étaient défaillants : contrôle citoyen, contrôle préfectoral (relatif à la légalité des décisions des municipalités), contrôle financier (de la Chambre Régionale des Comptes), contrôle de la presse (qui manquait de pluralisme). L'absence de ces contrôles a conduit à un véritable système local grenoblois, le "système Carignon", qui a coûté plusieurs dizaines de millions de francs de préjudices à l'ensemble des contribuables et usagers de Grenoble.

Avec le dossier de l'eau, nous avons mesuré l'impact et la dérive d'un tel système, mélange de corruption et d'envolée des tarifs pour les abonnés. Les écologistes ont agi, souvent seuls, pour retrouver une gestion publique, efficace, de qualité pour ces services essentiels privatisés par la droite. Il a même fallu dénoncer en 1997 les tentatives d'arrangement du Maire sortant et de la Lyonnaise des Eaux, avec la création de la société d'économie mixte – société des eaux de Grenoble.

Des décisions de justice ont été rendues suite à l'action des écologistes pour défendre les intérêts publics dans les dossiers de l'eau, du gaz et de l'électricité, du chauffage urbain, des parkings, de la télévision par câble. Nous avons démontré l'efficacité d'une gestion locale et publique du service de l'eau, avec un triplement du niveau des investissements, des actions pour préserver la qualité de l'eau distribuée sans chlore, une diminution significative du prix de l'eau par rapport aux tarifs fixés dans les contrats de privatisation. Grenoble est, avec Clermont Ferrand, la grande ville de France où l'eau est la moins chère.

Pour les services publics, nous insistons sur la qualité, l'adaptation, l'efficacité du service rendu aux habitants en veillant à une tarification juste, sociale, à la transparence des décisions, l'évaluation, le contrôle, l'accès aux informations, l'égalité d'accès, la non discrimination, les droits des usagers, la participation des habitants.

Pour le mandat à venir, nous proposons d'aller encore plus loin, d'amplifier les politiques déjà menées et d'élargir à de nouveaux secteurs l'action des écologistes pour dé-privatiser certains services :

- **restructurer les services publics municipaux.** Créer un service énergétique unifié, regroupant les activités des services de l'électricité, du gaz et du chauffage urbain (Compagnie de Chauffage et GEG) et une structure intercommunale d'adduction et de distribution de l'eau.
- **redéfinir le périmètre.** Etant donné le désengagement des financements d'Etat, redéfinir les périmètres d'action des services sociaux (notamment Centre

Projet d'agglomération
En s'appuyant sur la re-municipalisation réussie de l'eau de Grenoble, créer une **structure intercommunale d'adduction et de distribution de l'eau.**

Communal d'Action Sociale) par convention avec le Conseil Général pour gagner en efficacité et **améliorer le soutien aux associations** d'intérêt général dans les tâches de gestion, comptabilité, fonction employeur, grâce notamment à une formation aux responsabilités associatives.

- **mieux soutenir. Renforcer les aides publiques** pour l'accueil de la petite enfance par exemple et diversifier les moyens de garde (crèches municipales, collectives, associatives, relais d'assistantes maternelles).
- **accentuer la dimension sociale et écologique de la tarification.** La dimension sociale des services publics, avec une fonction redistributive, solidaire, peut être accrue grâce à des choix relatifs à la tarification, décidés en conseil municipal, visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux bibliothèques, MJC, musées, centres aérés, équipements municipaux, transports publics. Le retour de l'éclairage public dans le budget de la ville permettrait à Gaz et Electricité de Grenoble de baisser ses tarifs de l'électricité, ce qui profiterait à tous les Grenoblois. Pour l'eau, le chauffage et l'électricité, renforcer les mesures sociales qui **évitent les coupures.**
- **rénover le patrimoine.** Accentuer l'effort de rénovation du patrimoine public, notamment des écoles, en améliorant les conditions d'accueil (haute qualité phonique et thermique des bâtiments).
- **faciliter la vie associative et de quartier.** Créer une **salle polyvalente** avec possibilité de réunions dans chaque quartier de la ville.

2.4 Donner la priorité aux enfants et à l'éducation

Au moment où l'Etat se désengage lourdement de ses missions d'éducation (suppression de 11 000 postes d'enseignants, raréfaction des infirmières et assistantes sociales en collège, menaces sur notre système d'école maternelle), les collectivités locales doivent réaffirmer fermement le rôle primordial d'une éducation ouverte à tous, permettant de combattre les injustices sociales et d'éveiller l'enfant à la pleine citoyenneté.

Les écologistes ont agi pour faire de l'éducation et des écoles une priorité de la municipalité. Un plan pluriannuel de 23 millions d'euros sur l'ensemble du mandat (2001-2008) a été mis en oeuvre tant pour les écoles que pour les restaurants scolaires : reconstruction de l'école Lesdiguières (en haute qualité environnementale) et de celle du Verderet, réhabilitation des écoles Élisée-Chatin, Jouhaux, Anatole-France. Ces réhabilitations ont été l'occasion d'inclure des équipements pour la petite enfance (dans les locaux des écoles Élisée-Chatin, Les Frênes et Bizanet) et de rendre totalement accessible aux personnes à mobilité réduite une école par an depuis 2005.

L'accès aux structures de petite enfance, à l'école et aux activités périscolaires sera renforcé : accueil des enfants handicapés par des assistantes maternelles dans les crèches, développement du soutien scolaire pour accroître l'intégration sociale et la réussite scolaire pour l'enfant, mise à disposition systématique de personnel supplémentaire dans les écoles accueillant des enfants handicapés, mise en accessibilité des locaux scolaires et périscolaires.

Les institutions publiques et parapubliques sont des acteurs essentiels auprès des enfants et des adolescents, elles sont complémentaires du rôle des familles. L'ensemble des apprentissages élémentaires, tels que l'autonomie, les savoirs fondamentaux comme la lecture, l'écriture et savoir compter, ne s'acquiert que lorsque les cadres institutionnels qui accueillent sont adaptés à tous et permettent l'écoute et l'expression de chacun dans un respect mutuel des différences.

La ville a une capacité d'intervention d'autant plus forte qu'elle en exprime la volonté et qu'elle y mobilise les moyens à travers ses personnels, ses financements, et par le soutien qu'elle apporte aux différents partenaires éducatifs.

Un projet éducatif nécessite une bonne appréhension de l'existence de l'ensemble du dispositif avec les différents partenaires, crèches, écoles, périscolaire, éducation sportive

ainsi que les modalités d'accompagnement de l'enfance de 0 à 16 ans, en tenant compte des différents âges de l'enfance et de l'adolescence :

- Le temps de la petite enfance et de l'école maternelle
- le temps des apprentissages à l'école élémentaire
- le temps du 1^{er} cycle de 11 à 16 ans

Investir pour les écoles, pour nos enfants, c'est investir pour l'avenir.

Une ville ambitieuse et innovante pour la petite enfance

- **Créer de nouvelles crèches.** Grenoble dispose de nombreuses places de crèches mais le retour des familles en ville nécessite d'être plus ambitieux encore. L'accès aux crèches pour les enfants dont les parents ont de faibles ressources permet aussi de favoriser l'égalité des chances. Nous engagerons la **construction de nouvelles crèches**, ouvrirons la réflexion sur un nouvel aménagement des horaires, lancerons une opération pilote de crèche aux horaires atypiques pour les parents qui travaillent en horaires décalés (avec participation financière des entreprises concernées), d'autant qu'il s'agit souvent de salariéEs à statut précaire et temps partiels imposés qui rencontrent de grosses difficultés pour la garde de leurs enfants. Nous réaliserons un **plan d'écologisation** des crèches existantes : rénovation en haute qualité environnementale, introduction d'alimentation biologique, traitement des déchets, jardin potager, création de conseils de parents élus, etc.
- **Soutenir les crèches associatives.** Nous proposons **l'égalité de traitement entre crèche municipale et crèche associative**. Les implantations de crèches associatives doivent être accompagnées et aidées financièrement, car elles sont une solution face à la pénurie de structures d'accueil pour la petite enfance, elles développent la capacité des citoyens à proposer des projets, et elles sont tout à fait à la hauteur des exigences des crèches institutionnelles (suivi de la Protection Maternelle Infantile, normes CAF).
- **Développer les crèches familiales.** En partenariat avec le Conseil Général, la ville financera un **vrai volet de formation aux assistantes maternelles** pour proposer des formations plus poussées. Les assistantes maternelles permettent de sécuriser les parents et de privilégier la relation interpersonnelle, tout en assurant sécurité de l'emploi et qualité des conditions de travail pour les assistantes. La ville incitera les assistantes maternelles indépendantes (qui ont des tarifs souvent élevés) à rejoindre la création de nouvelles crèches familiales, ce qui permet aux parents à faibles ressources d'accéder à ce mode de garde grâce au tarif "ville".

Les écoles municipales : des opportunités pour défendre des valeurs.

A Grenoble, et notamment à la Villeneuve, le milieu scolaire a longtemps été inventif et très soucieux de l'épanouissement de l'enfant. Ces tentatives de pédagogies avancées et ouvertes sur le monde semblent être mises un peu en berne, à l'heure même où l'échec scolaire et le malaise des enfants nous indiquent chaque jour que l'école continue pourtant bel et bien à exclure. Il nous faut à nouveau réinventer nos écoles de quartiers et remettre au centre des valeurs de curiosité, d'ouverture, d'autonomie de l'enfant, de reconnaissance des rythmes différents, de plaisir de l'apprentissage.

- **Créer des écoles à spécialités**, sur l'exemple de Jouhaux-Châtelets, pour lutter contre le détournement de la carte scolaire et revaloriser les écoles en quartier en zones urbaines sensibles. Nous pourrions étudier par exemple de conventionner une école à la Villeneuve avec horaires aménagés théâtre en partenariat avec le Conservatoire et l'Espace 600, une école à Teisseire avec horaires aménagés sports, une école à Mistral avec horaires aménagés cultures urbaines (hip hop, graff, etc) en partenariat avec le tissu associatif local et de favoriser l'émergence de projets pédagogiques alternatifs (Montessori, Freinet, classes ouvertes sur le quartier), notamment pour les enfants en processus de déscolarisation.

- **Jumeler les écoles entre elles**, pour des projets collectifs. Pour apprendre à rencontrer l'autre, chaque école de la ville sera jumelée avec une école d'un autre quartier, pour donner l'occasion de découvrir sa ville, pour mettre en place des projets collectifs reliant différents lieux de vie de la ville, pour relier différents quartiers. Ce jumelage ne devra pas prendre la seule forme d'une rencontre par trimestre et d'un échange de courriers, mais bien d'un lien régulier (en s'appuyant notamment sur Internet) et engageant entre les deux groupes scolaires (montage de projets communs, résidences d'enfants de chaque côté, visite de chaque quartier de vie en groupes mélangés...). Tout particulièrement, Le jumelage d'écoles ordinaires avec des établissements spécialisés dans l'accueil des personnes handicapées sera favorisé.
- **"Verdir" le milieu scolaire.** Former le personnel et travailler à des plateformes logistiques pour des cantine bio et une alimentation à base de produits locaux et saisonniers, renforcer les animateurs pendant le temps des repas avec des personnels compétents et spécialisés aux différents âges des enfants, mettre en place une réflexion sur le traitement des déchets et la récupération à tous les niveaux des activités scolaires, permettre aux écoles de disposer de jardins potagers scolaires, développer les pédibus partout et à plus grande échelle et engager un travail conséquent sur la sécurisation des parcours des enfants, en créant « un chemin des écoliers » isolé des voitures, par des marquages spécifiques au sol, maintenir un plan d'investissement en rénovation de qualité environnementale des bâtiments (notamment concernant l'isolation et l'utilisation de produits non-polluants), construire des écoles à énergie passive (en premier lieu, l'école Beauvert), compléter l'insonorisation, renforcer les moyens informatiques basés sur des logiciels non marchands.
- **Rendre l'égalité face à l'éducation effective.** Pour permettre que l'école soit le principal vecteur d'une mixité sociale et d'échanges entre les cultures, porteuse de la notion de citoyenneté, des actions concrètes peuvent être menées au niveau de la ville : mettre en place un enseignement spécialisé expliquant et mettant en valeur les différences en complément de l'enseignement général, créer des postes d'éducateurs spécialisés dans les quartiers en difficulté, intervenir sur la carte scolaire avec un objectif de mixité sociale et de soutien aux enfants des populations défavorisées.
- **Poursuivre l'action de santé scolaire**, par des dépistages des troubles sensoriels en maternelle, et un suivi durant la scolarité primaire. Les actions développées par le service municipal de santé scolaire seront maintenues et renforcées (notamment en ce qui concerne la pratique d'activités sportives par les enfants handicapés). En lien avec les associations et les équipes médicales, un programme de sensibilisation et d'orientation sur la question de l'annonce du handicap et de renvoi systématique sur les centres de ressources sera élaboré. Il conviendra de mener une réflexion sur les périmètres de découpage des différents services municipaux œuvrant dans le champ de la santé et **élargir au secteur de la petite enfance les interventions en matière de santé.**

Le temps hors-scolaire : une compétence et une responsabilité municipale

Il est indispensable de penser le temps scolaire en « temps de l'enfant » durant toute la journée en harmonisant les temps d'enseignement, le 12 h – 14 h et l'après 16 h 30. L'organisation du temps a profondément changé : les rythmes professionnels des parents se sont diversifiés, la semaine de 4 jours tend à se généraliser, etc. Les villes doivent entamer une réflexion sur le temps hors-scolaire, et notamment la proposition d'activités le samedi matin.

- **Repenser le temps des « études ».** La ville doit se donner les moyens de transformer ce qui est trop souvent encore un « temps garderie » en une véritable offre d'activités ludiques et pédagogiques pour l'enfant, notamment pour celui qui n'a pas d'activités par ailleurs : former et stabiliser le personnel encadrant des « études du soir », **développer les partenariats avec les associations et intervenants extérieurs** pour proposer une palette riche de pratiques différentes et épanouissantes (sports, arts, langues, éducation à la citoyenneté), renforcer les Projets Educatifs Locaux qui permettent une mise en relation concrète entre les enseignants, les parents et les éducateurs, en lien avec les MJC et MPT, prolonger la possibilité de garde pour les familles aux horaires de travail atypiques dans une école par secteur (le soir et le matin).
- **Aider les enfants en difficulté scolaire.** L'injustice sociale face à l'échec scolaire doit être un des enjeux majeurs de cette mandature. Si l'éducation nationale reste du domaine étatique, les « études du soir » peuvent permettre à la municipalité de prendre sa part de responsabilité dans le processus de scolarisation des enfants : **renforcer le soutien scolaire** et en faire une priorité, diversifier les formes de pédagogies pour donner tous les outils et l'attention nécessaires à ceux qui ne peuvent recevoir aucune aide à domicile, et qui sont mis en difficulté par le système scolaire classique.
- **Créer des lieux passerelles.** La municipalité doit être soucieuse de créer du lien entre les âges, les étapes scolaires et les personnes agissant autour de l'élève. Il faut **renforcer les actions d'accompagnement des parents** (associations de soutien à la parentalité), inciter les différents interlocuteurs du milieu éducatif scolaire et péri-scolaire à dialoguer, reconnaître les structures passerelles (entre la crèche et l'école, l'école et le collège), développer des relations intergénérationnelles.

Projet d'agglomération

Chaque ville de l'agglomération fera un **diagnostic des offres éducatives scolaires et péri-scolaires** en vue d'établir un document consultable par les enseignants, les élèves et les parents. En parallèle, les municipalités proposeront une coordination par d'un réseau interprofessionnel pour permettre aux différents acteurs de se connaître et de travailler ensemble.

Nous agissons pour l'abandon du fichier national "Base élève premier degré" qui porte atteinte aux libertés individuelles et au droit à la vie privée en mettant en fiches les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Son utilisation peut être redoutable dans le cadre des politiques sécuritaires et répressives du gouvernement.

Nous susciterons un partenariat entre la ville, l'éducation nationale et le conseil général pour développer des collèges dits « d'excellence », en développant les filières des sports de montagne (glisse, ski, escalade...), nous soutiendrons des foyers éducatifs pour **les enfants et les adolescents en rupture avec le milieu familial** et menacés par la délinquance.

Les délégations d'élus et les services municipaux seront organisées en conformité avec la priorité donnée à l'éducation. En particulier, il conviendra d'assurer la relation étroite et quasiment intégrée entre vie scolaire, culture, sport, santé.

2.5 Réformer radicalement la politique internationale

Notre mode de développement est fondé sur un accroissement des inégalités entre les citoyens du Sud et ceux du Nord, sur l'exploitation des ressources naturelles des pays dit en « voie de développement » à notre seul profit.

Les écologistes souhaitent engager d'autres relations internationales, coopératives et non plus compétitives. Nous souhaitons la mise en œuvre d'une coopération basée sur **l'échange réciproque d'idées**, de savoirs et savoir faire, et ainsi construire une méthodologie pour résoudre les problèmes rencontrés ici et là bas. La ville de Grenoble a développé une politique internationale importante mais trop souvent concentrée sur les paillettes plutôt que sur la coopération entre les peuples et peu regardante sur les régimes politiques avec lesquels elle coopère.

De nombreuses associations et le conseil consultatif des résidents étrangers ont interpellé la municipalité sur certaines «coopérations». Nous engagerons une profonde réforme de la coopération décentralisée.

- **arrêter les soutiens aux régimes illégitimes.**

La ville cessera de servir de soutien à des dirigeants non élus démocratiquement (et reconnus comme tels par les instances internationales indépendantes).

- **améliorer le contrôle.** Les aides financières accordées aux associations locales indépendantes du pouvoir en place seront mieux contrôlées.

- **de nouvelles coopérations.**

Les coopérations seront axées principalement sur l'économie sociale et solidaire et nécessiteront la participation des habitants. Un nouvel outil de coopération partenariale avec les villes de la Méditerranée sera créé pour

apporter un soutien technique aux ONG qui travaillent avec les populations de ces pays. Les possibilités d'aides seront élargies grâce aux évolutions de la réglementation.

Projet d'agglomération

La Maison de l'International n'est ouverte aujourd'hui qu'aux chercheurs et aux consuls, nous voulons la mettre à disposition de tous les habitants regroupés ou non en associations travaillant pour la solidarité internationale.

Elle sera transformée en **Maison des Cultures du Monde et des Droits de l'Homme**, reflétant la diversité culturelle grenobloise et servant de base à une active politique de coopération décentralisée et de co-développement en direction des 5 continents, en particulier de l'Afrique et de l'Amérique latine. Cette politique sera pilotée au niveau de l'agglomération en partenariat avec les différentes communautés de résidents et fondée sur les attentes et les besoins des pays du sud.

3 Grenoble, une ville conviviale

Le risque est grand aujourd'hui de nous diriger vers des villes qui ne soient qu'empilement de groupes s'ignorant les uns les autres et d'habitants se vivant plus comme des consommateurs que comme des citoyens. Décloisonnement des quartiers et des réseaux, association étroite des habitants à la décision publique sont des enjeux essentiels pour un nouveau vivre-ensemble. Il nous faut réinventer de nouvelles fraternités urbaines et une culture commune... Les écologistes font de la qualité de l'espace public et de son animation une priorité essentielle, expression d'un "vouloir vivre ensemble" qui n'existe que par la rencontre...

Construire une ville "collective", "fédérative", composée de citoyennes et de citoyens et non de consommateurs (y compris de services publics) avec une vraie capacité de débats internes, de confrontation et de compréhension partagée sur les principaux enjeux, voilà l'ambition que nous portons. En s'appuyant sur une véritable démocratie participative, cette ville doit savoir valoriser ses compétences, faire fructifier son capital de diversité des parcours et des origines. La culture est un des moteurs de ce vivre ensemble : la cité doit s'ouvrir à toutes les facettes de la création et s'appuyer sur l'énergie de ses artistes et de sa population. Elle doit permettre l'accès de chacun à la culture et développer les pratiques amateurs.

En rendant plus nombreuses les opportunités de moments de convivialité et de liens sociaux, Les écologistes veulent contribuer à faire émerger une ville où la décroissance de la consommation ostentatoire et écologiquement désastreuse laisse plus de place au plaisir d'être ensemble. Moins de biens, plus de liens.

3.1 Décloisonner les cultures

La culture, de part sa fonction première de lien social, doit être aujourd'hui au cœur des préoccupations de développement urbain. Le dialogue interculturel et la promotion de la diversité culturelle seront ainsi nos principaux défis.

Grenoble est déjà une ville forte de ses cultures. Certaines politiques mises en place dans les années 70 et confirmées depuis sont une réelle réussite. Le réseau des bibliothèques de quartier, notamment, est plébiscité par une part toujours plus importante de la population.

Mais, la politique culturelle de la ville a besoin d'un bon coup d'air frais. Dans certains domaines comme le spectacle vivant ou la musique, elle a très peu évolué depuis 25 ans. La ville ne peut continuer à fermer les yeux sur une dure réalité : 80% de la population ne fréquente jamais les équipements culturels (hors bibliothèques). Il est donc urgent de mettre en place une nouvelle politique visant à intéresser un large public. Une politique culturelle équilibrée doit avant tout s'élargir à toutes les formes d'expression et pas seulement aux grands équipements, s'ouvrir à la richesse de la diversité des formes culturelles. La décision tardive (qu'il faut cependant saluer) de créer une salle pour les musiques actuelles montre surtout un manque de considération pour les cultures populaires et festives dans une ville qui compte pourtant plus de 50 000 étudiants et bien sur, encore plus de jeunes.

Une nouvelle politique culturelle passe donc, avant tout, par la fin du cloisonnement entre la culture dite « solidaire » et la culture élitiste, cloisonnement concrètement mis en évidence par la municipalité actuelle qui comprend 2 adjoints : un adjoint à la culture... et un adjoint à la culture solidaire ! Comme si certaines cultures se devaient d'être solidaires et d'autres de seulement célébrer l'Art... Cette manière de hiérarchiser

les cultures correspond à une vision conservatrice : un objectif social pour les cultures populaires et le beau, l'excellence pour les cultures élitistes. Ce sont bien sûr les deux objectifs qui doivent être visés simultanément : une culture qui s'inscrit dans la vie de la cité en restant exigeante d'un point de vue qualitatif.

Nous souhaitons donc proposer une nouvelle politique culturelle qui fasse moins de place au rayonnement et à la communication mais qui s'intéresse plus aux pratiques et à la diffusion de la culture auprès de l'ensemble de grenoblois.

- **engager un Agenda 21 de la culture.** Véritable plan d'action global, lancé à Barcelone dans le cadre du Forum Social Mondial et adopté depuis par de nombreuses villes des cinq continents, il permet de fixer de nouveaux objectifs à notre politique culturelle en partant de l'identité et de la diversité culturelle des personnes. Il rompt ainsi avec la conception élitiste et « franco-française » de la culture. Dans le sens de cet agenda, **considérer les MJC et les équipements socioculturels comme relevant pleinement du champ culturel** et donc les rattacher à une direction culturelle de la Ville élargie.
- **soutenir la lecture publique.** Continuer à soutenir la politique de lecture publique qui a fait ses preuves et **refuser la fermeture des bibliothèques** de quartier.
- **favoriser les pratiques amateurs.** Théâtre, musique, danse... énormément de grenoblois pratiquent une activité culturelle. Ces pratiques ne doivent plus être négligées mais au contraire soutenues et élargies, notamment en veillant à mettre à disposition des lieux appropriés, à tarifs accessibles, comme cela se fait au Théâtre Prémol. Les groupes de musique manquent de salles de répétition, elles seront multipliées.
- **ouvrir une Maison de tous les Grenoblois.** En lien avec le Conseil général, faire de **l'ancien palais du parlement**, place St André, **une maison de tous les grenoblois** avec des salles de réunion, une agora, un café.
- **s'engager sur une politique de conventionnement.** Pour permettre aux compagnies grenobloises de sortir de la précarité et de la surcharge administrative liée à la recherche permanente de financement (au détriment du travail culturel), conventionner le soutien de la commune et indexer les subventions.
- **aider les cultures alternatives.** Plusieurs projets intéressants ont vu le jour ces dernières années : sans soutien de la Mairie, ils n'ont pas pu se concrétiser (comme sur la friche Bouchayer-Viallet, un lieu convivial qui aurait pu, entre autre, pallier la fermeture de l'Entrepôt). La ville devra être plus attentive à l'émergence de cultures alternatives, aux événements ou lieux légitimés par un public, et accorder des autorisations provisoires et des conventions d'occupations précaires aux associations responsables, de façon à gérer les questions de sécurité des lieux et des occupants tout en ne bloquant pas les projets de recomposition urbaine, constructions-réhabilitation,...
- **créer un festival populaire.** Soutenir les initiatives culturelles émergentes en créant un grand festival qui permettrait une nouvelle identité culturelle, plus jeune et plus populaire de notre ville.
- **s'engager clairement sur la reconnaissance et la valorisation des diversités culturelles,** fondement du vivre-ensemble, des métissages et de la création permanente de cultures communes. Le repli communautariste se nourrit

Projet d'agglomération

La politique culturelle ne peut plus être pensée « Grenoble intra-muros » : d'une part, nombre d'équipements culturels grenoblois profitent à un public bien plus large et d'autre part les grenoblois ne limitent pas leur pratiques culturelles au territoire communal. Nous proposerons que la Métro mette en œuvre un **plan culturel cohérent**, favorisant la circulation des compétences, la diversité des pratiques et expressions et la coopération entre équipements. La richesse culturelle de l'agglomération mérite d'être pensée et mise en valeur.

de l'exclusion et de la non-reconnaissance, les politiques locales restent encore bien timides dans ce nécessaire accompagnement et cette mise en scène des diversités.

3.2 Rendre la démocratie active

Après des années de gestion opaque par le corrompu, la majorité de gauche et écologiste a permis de tourner le dos aux pratiques d'un autre âge : faux électeurs, pompe à fric sur l'eau, emplois fictifs, clientélisme sur les HLM... L'action des écologistes s'est attachée à redonner le sens des responsabilités et de la probité à la fonction publique : commission d'attribution des logements, gestion assainie des services publics, meilleur contrôle des « satellites » de la ville...

Mais le pouvoir municipal est resté organisé autour du Maire et d'un cercle de proches, se traduisant par une technocratisation de la décision publique, dans laquelle les citoyens peinent à trouver leur place. C'est pourtant le pluralisme et la gestion des contradictions qui permettent de définir l'intérêt général et d'enrichir la culture commune. Les citoyens ne peuvent se contenter de déléguer leurs responsabilités à chaque échéance électorale. Parce qu'ils ont la capacité d'agir sur le terrain, souvent de pressentir les évolutions et d'innover, les habitants de la ville ainsi que les associations ou les groupes qu'ils forment, doivent pouvoir s'exprimer dans le domaine politique.

La démocratie suppose la participation des citoyens et le respect des engagements pris par les élus à leur égard. Il importe de créer les conditions d'un dialogue permanent entre les élus, le personnel municipal et les citoyens, et de prévoir la possibilité d'appeler les habitants à se prononcer eux-mêmes sur des questions particulièrement importantes. Quel que soit le rôle du Conseil municipal, la vitalité de la ville dépend d'abord de la capacité d'intervention des habitants et de leurs associations.

Malgré des initiatives intéressantes (conseils consultatifs de secteur, concertation sur certains projets d'aménagement ou de réorganisation), la démocratie locale (qui plus est participative !) a été bafouée à plusieurs reprises : Grand stade contesté, pseudo-agrandissement du Parc Paul Mistral, nano-bio-technologies, consultation bidon sur la Rocade Nord (contraire aux engagements pris en 2001) qui a choqué nombre de citoyens, etc.

La démocratie locale mérite mieux. Les écologistes souhaitent que le mandat 2008-2014 soit celui d'une réelle rupture dans ce domaine pour redonner du souffle à la démocratie et donner aux habitants la possibilité de passer d'un statut d'administré à celui de citoyen actif. La démocratie représentative doit être constamment soutenue et revivifiée par des formes de démocratie participative, associant aux processus de décision une grande diversité d'acteurs que la démocratie traditionnelle a tendance à négliger. Cette démocratie participative peut aussi être considérée comme un apprentissage de la vie collective et un vecteur de la construction de la cohésion sociale d'une ville. La démocratie participative doit s'adresser à tous, et permettre une meilleure participation à la vie de la cité de populations marginalisées ou nécessitant une écoute spécifique : jeunes, résidents étrangers, femmes, etc....

- **transformer les Conseils Consultatifs de Secteur (CCS) en Assemblées Participatives de Secteurs.** La mise en place des conseils consultatifs de secteurs dans la ville a été un petit moteur démocratique, mais ceux-ci ont eu des fonctionnements très inégaux, voire décevant, avec parfois une totale mainmise par le Maire et les élus de la gauche traditionnelle, ces conseils ne servent trop souvent qu'à un simple défouloir pour l'expression citoyenne. Ils manquent de moyens et de pouvoirs et s'essouffent. Les Conseils Consultatifs de Secteurs doivent désormais entrer dans l'âge adulte, s'autonomiser du politique et devenir

de vrais lieux de co-élaboration de la décision publique (et non plus seulement de consultation). Ils seront transformés en Assemblées Participatives de Secteurs, leurs membres seront (au moins pour une part) tirés au sort, afin d'associer des citoyens « marginalisés » du champ politique ou ne se sentant pas « compétent », leurs moyens d'information, d'expertise, de communication et de fonctionnement seront étendus. Ils seront accompagnés pour ne pas se limiter aux enjeux de quartier (local) et s'emparer des débats communaux ou intercommunaux. Les vœux des assemblées participatives seront inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal.

- **obtenir le droit de vote des résidents étrangers.** Nous continuerons d'œuvrer pour obtenir le droit de vote de tous les résidents (au moins aux élections locales), notamment par l'organisation annuelle de la « votation citoyenne » pour le droit de vote et d'éligibilité. Pour pallier l'injustice qui est faite à ceux qui vivent sur notre territoire et y paient leurs impôts et ne peuvent voter, nous renforceront encore le Conseil Consultatif des Résidents Etrangers. Son autonomie à l'égard du pouvoir politique doit être maintenue et son droit de saisine élargie.
- **soutenir les expériences du tiers secteur de la communication et de l'audiovisuel.** Sous toutes leurs formes (Internet, radio, télévision, presse écrite), les expériences de presse alternative sont des garanties de pluralisme des médias. La ville veillera à leur maintien.
- **décentraliser le gouvernement de la Ville.** Les antennes de mairie seront transformées en véritables mairies annexes avec une déconcentration des services municipaux pour que le service au public s'organise au plus proche des habitants.
- **diversifier les modes de participation des habitants.** Aucun des modes de participation des habitants ne doit être conçue comme une « réponse miracle » à la crise démocratique, c'est la diversification des modes de participation qui permettra à la fois d'associer un plus grand nombre à la décision publique et simultanément à une plus grande diversité de décisions. Préalablement à l'élaboration des « délibérations cadres » du mandat, **des ateliers citoyens** seront créés pour permettre aux habitants intéressés, aux personnalités expertes dans le domaine, aux associations d'être associés en amont à l'élaboration des politiques municipales. La participation des habitants à la définition et au suivi des projets d'urbanisme sera favorisée grâce à des « ateliers d'urbanisme ».
- **multiplier les panneaux d'affichage d'opinion.** La liberté d'expression sera garantie par une politique d'affichage claire, ouverte et pluraliste qui privilégie, dans tous les quartiers, l'affichage libre et associatif et non pas l'affichage commercial et publicitaire.

Projet d'agglomération

Démocratiser la Métro

Les domaines d'action de la Métro se sont élargis et nombre de choix stratégiques et déterminants pour la vie quotidienne des habitants sont pris à cette échelle.

Les écologistes militeront en premier lieu pour une **réforme du mode d'élection des conseillers communautaires** qui devrait se faire au suffrage universel direct, afin que les citoyens puissent s'emparer des projets et débats communautaires.

Les écologistes s'engagent à **généraliser les rapports annuels** sur les politiques publiques essentielles menées par la Métro ainsi que par les instances de 3^{ème} niveau (Schéma de Cohérence Territoriale, Syndicat Mixte des Transports en Commun, Comité Local de l'Habitat) et à faire vivre pleinement le débat démocratique en **revalorisant le Conseil de développement** (qui pourrait intégrer des citoyens tirés au sort) et en créant des conférences de citoyens, en associant des associations expertes et des personnalités qualifiées à des instances de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du projet d'agglomération.

- **une information municipale pluraliste.** L'information municipale doit être plus ouverte, pédagogique, plus décentralisée et moins tournée vers les opérations de communication. Le journal municipal sera ouvert plus largement à la vie associative, rendra compte des débats contradictoires, donnera plus de place aux expressions pluralistes. Son comité de rédaction sera élargi.
- **faciliter la vie associative et de quartier.** Créer une **salle polyvalente** avec possibilité de réunions dans chaque quartier de la ville.
- **assurer la formation nécessaire à la démocratie participative.** Un programme de formations citoyennes en direction des responsables associatifs sera mis en œuvre. Des formations spécifiques seront organisées pour les habitants souhaitant participer à des « ateliers citoyens » ou « d'urbanisme » lorsque le thème de consultation/concertation fait appel à des connaissances techniques ou/et juridiques pointues.
- **user de « consultations populaires ».** Lorsque le domaine s'y prête, des « consultations populaires » par correspondance pourront être organisées. Dans des formes compréhensibles, les habitants ou les usagers devraient pouvoir être mobilisés sur les axes essentiels de la politique de ville. Ces consultations pourront porter sur une approbation de type référendaire, sur un choix parmi plusieurs propositions ou sur une hiérarchisation de priorités. Les consultations seront nécessairement assorties de l'organisation préalable de débats publics et d'un matériel de vote explicitant les enjeux de la consultation de manière contradictoire. Elles seront ouvertes à l'ensemble des habitants et non pas seulement aux inscrits sur les listes électorales.
- **créer des budgets participatifs.** Pour associer les citoyens aux décisions, l'élaboration budgétaire sera engagée dans une démarche participative (avec les Assemblées Participatives de Secteur) et une part du budget annuel sera discuté directement par les conseils participatifs de secteurs (pour les investissements localisés) : des éco-budgets participatifs pour les travaux et besoins de proximité.
- **assurer l'indépendance des associations.** Unions de quartier, associations environnementales, associations d'habitants : autant de contre-pouvoirs nécessaires au débat démocratique. Trop souvent le besoin de subventions facilite la mise sous dépendance de ces organisations qui sont à même d'éveiller le débat démocratique. Grâce à des conventionnements, nous assurerons l'indépendance de ces associations.
- **donner aux habitants un droit de saisine du conseil municipal.** Le dépôt d'une pétition de 2500 habitants entraînera une mise à l'ordre du jour du conseil municipal de la question soulevée. Une commission *ad hoc* pluraliste sera chargée d'enregistrer et reconnaître ces pétitions.
- **formaliser une charte de la décision publique.** Une charte de la décision publique sera élaborée et votée par le conseil municipal en début de mandat. Elle précisera les modalités et procédures de la décision publique et garantira l'étude contradictoire des projets. Une charte semblable mais spécifique sera élaborée préalablement à l'ouverture des modes participatifs (ateliers d'urbanisme, ateliers citoyens), en associant les publics spécifiques participants.
- **créer des comités d'usagers,** auprès de tous les services publics. Les services publics sont avant tout des services au public. Chaque service public devra créer un comité d'usagers spécifique afin d'associer les usagers à la définition des orientations.
- **des moyens d'initiatives et d'expertises indépendantes.** La ville garantira des moyens d'expertises indépendantes lors d'étude des projets, notamment aux conseils consultatifs, assemblées participatives ou préalablement aux consultations populaires.

3.3 Utiliser les nouvelles technologies pour la citoyenneté

La Ville de Grenoble se targue d'être à la pointe des Technologies de l'Information et de la Communication, d'appartenir à un pôle de compétitivité, d'accueillir Minatec et autres nanobios ; mais force est de constater qu'elle a été très timide en matière d'e-citoyenneté sur ces 7 années de mandat.

Les initiatives prises l'ont été tardivement (utilisation des forums pour le budget 2006, déploiement wifi en 2007 sans aucune concertation !), et sont plus de la poudre aux yeux qu'autre chose. Sans compter l'opacité de certains dossiers : qui a décidé, qui paye, qui fait fonctionner le réseau wifi ? Existe-t-il des études pour en démontrer l'innocuité ? Pourquoi déployer un réseau wifi municipal des années après les pionniers, et à l'heure où ces derniers s'interrogent fortement sur la pertinence de la démarche ? Pourquoi passer un partenariat avec Peuplade, site de rencontre de quartiers, qui ne rentre pas dans les détails de sa politique de gestion des données personnelles recueillies, et qui affiche un partenariat avec Google maps duquel on ne sait rien (quel usage fait Google des données utilisées, quelles garanties pour les utilisateurs ?) ? Quel débat a eu lieu autour de cette démarche ? Quels outils sont fournis aux citoyens, aux personnels de la Ville et de ses satellites pour profiter des avantages des nouvelles technologies (il y en a !) ? Quel système d'information pour la Ville ? Quelle place pour les logiciels libres à Grenoble ? Quel impact de ces technologies sur l'environnement (fabrication, utilisation, recyclage, réutilisation, élimination) ?

Plus généralement, qu'a fait la Ville de Grenoble en matière de citoyenneté électronique, pour réduire la fameuse « fracture numérique », éduquer les grenoblois aux enjeux liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (accaparement des services en ligne par la sphère commerciale, risque sur les données personnelles, atteintes aux libertés fondamentales par le fichage, la biométrie, la vidéosurveillance ; mais aussi initiatives démocratiques et débats, renouveau de la propriété intellectuelle, du partage des connaissances...) ? Les associations qui se sont emparé de ce créneau sont-elles aidées par la Ville ?

Les écologistes souhaitent ouvrir un réel débat public avant tout déploiement d'infrastructure et d'outils logiciels, ou tout choix de financement. Des perspectives plus innovantes que les choix faits existent :

- **ouvrir le débat.** Avoir une véritable réflexion politique autour des nouvelles technologies, avec en perspective constante la démocratie, l'écologie et la solidarité, en associant les associations (Gilde, MJC, ordiseniors) et les laboratoires de recherche locaux (sociologie, éthique, environnement, informatique).
- **former les citoyens.** Proposer aux citoyens une information objective sur les enjeux en la matière afin de leur permettre de s'emparer des dossiers et de gérer en connaissance de cause leur approche individuelle et collective des Technologies de l'Information et de la Communication (grâce au CCSTI par exemple). En lien avec le rectorat, proposer des formations dans les écoles sur la citoyenneté électronique, les risques liés à internet, les logiciels libres et propriétaires, la protection des données personnelles et des libertés fondamentales. L'objectif est de former les futurs citoyens, à l'âge où ils découvrent ces outils, à leur utilisation en connaissance de cause, tout en les dotant des outils nécessaire à la réflexion et à l'exercice du débat citoyen et de la démocratie.
- **équiper les écoles,** en ayant une réflexion pédagogique (en lien avec les équipes enseignantes) et citoyenne (logiciels libres), et les ouvrir en en dehors des heures de cours pour permettre une appropriation des technologies par les parents et les habitants du quartier.

- **maintenir le moratoire grenoblois sur les ordinateurs de vote.** Les écologistes ont permis d'éviter l'achat, par la ville de Grenoble, de machines à voter, opaques, non fiables, et qui nous rendent dépendants d'entreprises privées. Nous continuerons de refuser les ordinateurs de vote et soutiendrons la mise en œuvre d'un moratoire national sur leur usage.
- **étudier l'impact environnemental de l'informatique.** Auditer l'impact environnemental de l'informatique de la Ville, et en fonction proposer des améliorations. Proposer des aides de la Ville aux entreprises, associations, services... à ce niveau.
- **veiller aux ondes électromagnétiques.** Travailler avec les associations qui s'interrogent sur l'impact en matière de santé des ondes électromagnétiques, appliquer le principe de précaution et mettre en œuvre des mesures indépendantes.
- **protéger la vie privée.** Garantir la protection des données personnelles recueillies par le système d'information de la ville, ne pas effectuer de croisement de données abusifs, ne recueillir que les données nécessaires à l'exercice des missions de services publics, effectuer un audit de l'existant, en terme d'outils utilisés, de procédures mises en œuvre, d'information des publics, former les personnels aux enjeux du Système d'Information, aux obligations légales, à une démarche de protection et de formation citoyenne.
- **libérer la ville de Microsoft et consorts.** Favoriser l'utilisation de logiciels libres, prévoir le plan de formation et d'accompagnement ad hoc, former les personnels à être autonomes avec l'outil informatique pour pouvoir gérer les évolutions rapides et ne pas être prisonniers d'un outil ou d'un fournisseur (former au traitement de texte, pas à Word). L'argent public ne doit payer les choses qu'une fois : les collectivités publiques devraient être propriétaires du code de leurs applications et publier sous licence libre les logiciels qu'elles développent.

3.4 Pour une égalité effective, combattre les discriminations

Trop souvent, la question des discriminations est remplacée dans le débat public par la question de l'intégration et surtout du « manque d'intégration » comme unique facteur générateur d'inégalités. Nous considérons que la diversité des Grenobloises et des Grenoblois constitue une richesse porteuse d'ouvertures sur l'autre et sur le monde et contribue à l'émergence dans la conscience collective de valeurs essentielles et communes.

Nous réitérons notre attachement à la valeur universelle de la dignité humaine et le droit à la différence dans le cadre d'une égalité des droits. La Ville de Grenoble mettra en œuvre une politique efficace de lutte contre les discriminations et devra pallier au niveau local l'absence de plan national de lutte comme le prévoyait la déclaration de Durban. Elle doit se donner les moyens de rendre effectif, sur son territoire, le principe républicain d'égalité afin que la nationalité des personnes, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur genre ne soit pas un facteur discriminatoire notamment en matière d'éducation, d'accès au logement, d'accès à l'emploi, de rapport avec l'autorité judiciaire ou la police, de représentation médiatique.

La ville de Grenoble est reconnue pour son action contre les discriminations : signature d'un protocole avec le centre communal d'action sociale (CCAS) et les organisations syndicales pour lutter contre les discriminations au travail et dans les relations avec le public dès 2001, signature en 2003 d'un protocole avec les syndicats visant à augmenter le nombre de personnes handicapées dans le personnel de la Ville (4% des employés en 2006), mobilisation avec les associations pour une "Grenoble contre le racisme et pour l'égalité" qui réunit les associations, les écoles, les MJC, soutien aux associations de lutte contre les discriminations, aide aux victimes, création en 2000 d'un Conseil Consultatif

des Résidents étrangers Grenoblois (CCREG), organisation d'une « votation citoyenne » sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers, etc.

Tous les efforts engagés doivent être poursuivis et amplifiés.

- **rendre visible la diversité.** Favoriser la connaissance des autres cultures et des autres religions, accroître les échanges avec les villes et les pays d'origine (dépoussiérer les anciennes pratiques de jumelage, favoriser les coopérations), rendre visibles les autres cultures par la multiplication de manifestations festives, culturelles et sportives valorisant la diversité de la population, renouveler la dénomination des rues, des places, des bâtiments publics par des patronymes porteurs d'une symbolique de cette diversité, intégrer la lutte contre les discriminations dans les chartes de communication de la ville, éviter toute forme de stéréotype sexiste et veiller à ce que les publicités dans la ville ne les confortent pas : tous les Grenoblois doivent se reconnaître dans l'image que donne d'elle-même la municipalité grenobloise.
- **combattre les discriminations dans la fonction publique.** La ville doit montrer l'exemple en demandant à la fonction publique territoriale d'être vigilante à la diversité sociale et géographique des profils recrutés. Il s'agira en particulier de mettre en place une politique d'incitations et d'être attentif aux types d'épreuves sélectionnées comme à la neutralité des jurys. Des préparations aux concours adaptées à des personnes sans qualification seront soutenues pour que les concours de la fonction publique territoriale soient accessibles à des jeunes signalés par les missions locales pour l'emploi. Les annonces de recrutement des fonctionnaires seront neutres voire encourageront, du point de vue du genre, à ce que des fonctions majoritairement occupées soit par des femmes, soit par des hommes, s'ouvrent au sexe sous représenté. Des opérations d'information et de sensibilisation au problème des discriminations à l'intention des éluEs et des services seront organisées.
- **ouvrir la démocratie locale aux résidents non communautaires.** Demander le droit de vote et l'éligibilité aux élections pour tous les résidents extra-communautaires, renforcer le rôle du conseil consultatif des résidents étrangers qui permet, faute de mieux, leur expression.
- **soutenir les associations.** Soutenir activement les associations qui luttent contre le racisme, les associations luttant contre toutes les formes d'agressions et de discriminations homophobes, les organisations qui oeuvrent à obtenir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **s'engager auprès des sans-papiers.** Favoriser la régularisation des sans-papiers (notamment par des parrainages républicains).
- **rendre effective la laïcité.** Conformément aux lois de la République, garantir la liberté des cultes, notamment celle des musulmans de l'agglomération qui souhaitent une mosquée digne de ce nom, donner au libre de choix de chacun un jour férié confessionnel par exemple pour les fêtes de l'Aïd ou du Kippour.
- **lutter contre les discriminations envers les personnes LGBT** (Lesbiennes, Gays, Bi, Transsexuels). Malgré le dynamisme d'associations, beaucoup de personnes LGBT préfèrent cacher une partie de leur identité pour éviter insultes et discriminations homophobes et ne profitent donc pas d'une vie sociale conviviale. Nous proposons de favoriser l'intervention des associations en milieu scolaire, de mieux sensibiliser les policiers et personnels municipaux aux discriminations homophobes et de permettre la célébration des cérémonies de PACS en mairie.
- **assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.** Pour favoriser l'investissement des femmes dans les services municipaux, nous mettrons en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi, à des métiers non traditionnels, des mesures de conciliation de la vie personnelle et du travail pour les parents. La participation politique des femmes doit être favorisée, cela suppose que les horaires de réunions et leur durée soient compatibles avec la vie «privée», ce, tant pour les élus, les agents de la ville que les citoyens. La participation des femmes aux consultations et la prise en compte de la dimension

du genre, de manière transversale, dans les actions de la municipalité sont les premiers pas vers l'intégration de l'approche de genre dans les politiques publiques. Des statistiques ventilées par sexe, l'analyse de l'impact en terme de genre des choix budgétaires : des outils et mécanismes au service de l'égalité.

- **Rendre la ville accessible.** Depuis 1995, nous avons initié l'inclusion de toute la population avec sa diversité comme un principe fondateur de toutes les actions municipales. Un rattrapage considérable a été réalisé en matière d'accessibilité de la voirie et des commerces, de transport spécialisé, d'emploi dans les services de la ville, etc. Il conviendra de confirmer ces politiques : doubler les budgets spécifiques pour généraliser l'accessibilité urbaine (voirie, équipements publics, commerces), rendre accessible progressivement l'ensemble des équipements de la ville recevant du public, généraliser la mise en place d'une signalétique des bâtiments publics favorisant l'accès, l'accueil et l'orientation des personnes handicapées, veiller au respect strict des normes d'accessibilité lors de l'autorisation de constructions nouvelles et lors de travaux de rénovation, favoriser l'accueil et l'accessibilité aux personnes handicapées dans toutes les manifestations organisées par la ville, mettre en place des mesures incitatives pour ouvrir l'accès aux pratiques sportives et de loisirs dans les associations.

3.5 Assurer la tranquillité de tous

Le sentiment d'insécurité et les phénomènes de délinquance sont largement dûs à des choix économiques et politiques qui précarisent les individus dans leur logement, leur emploi, voire portent atteinte à leur personnalité, et détruisent les services publics facteur de cohésion sociale. Ce sont aussi ces choix qui assignent à résidence les catégories sociales défavorisées, et qui sont instrumentalisés pour aboutir à des divisions dans les couches populaires. Une municipalité de gauche et écologiste peut jouer un rôle important, par la politique du logement social et de mixité sociale, par une politique d'aides à des activités économiques offrant des emplois *aussi* à ceux qui ont raté le premier passage par la case « école », par des clauses d'insertion dans les marchés publics. Et quitte à prendre le relais d'un État de plus en plus égaré dans le « tout-répressif », elle doit aussi soutenir y compris financièrement les différentes actions de prévention, de dialogue, bref d'éducation des jeunes « dangereux » qui sont aussi des jeunes « en danger », sans oublier les moins jeunes laissés pour compte de la « modernisation », pour assurer une présence de terrain par la police municipale, et aussi pour apporter concrètement et immédiatement de la solidarité aux personnes victimes d'infractions.

Le droit à la tranquillité ne peut pas passer par des politiques sécuritaires centrées sur la répression, le fichage, la vidéo-surveillance. L'exemple britannique montre que le déploiement de systèmes de vidéo-surveillance, qui peut avoir éventuellement une utilité ponctuelle pour surveiller certains points sensibles comme par exemple les alentours d'un distributeur bancaire, n'aboutit la plupart du temps qu'à déplacer les actes de délinquances. À la différence de policiers présents sur le terrain (présence humaine que la technologie, ici comme ailleurs, vise surtout à éliminer) ces systèmes n'offrent en outre aucune possibilité d'intervention immédiate sur un délit en train de se commettre. Ils ne sont pas non plus sans poser de graves problèmes de libertés publiques en rendant techniquement possible un fichage d'une partie de la population, car il n'y a guère de contrôle effectif possible sur ce qui est réellement fait de ces systèmes une fois installés. Les moyens financiers considérables parfois alloués à ces opérations sécuritaires à grand spectacle doivent être réorientés.

Le droit de vivre ensemble dans la tranquillité repose sur une politique globale d'équité socio-économique à l'échelle de l'agglomération et s'inscrit dans des efforts diffus :

- **maintenir les équipements.** Réfléchir à des collaborations à l'échelle de l'agglomération pour renforcer le maillage des équipements socio-éducatifs publics (bibliothèques, centres sociaux) qui favorisent le lien social, l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs.
- **soutenir la vie associative.** Les structures associatives tissent des sociabilités de quartier qui doivent être soutenues par la ville, d'autant qu'elles portent un projet éducatif et culturel
- **réduire les nuisances sonores.** Le bruit est perçu comme l'un des éléments les plus désagréables de l'inconfort de vivre en ville. Pour retrouver le plaisir de ville, cette dimension de la qualité environnementale (qui interfère aussi avec la santé) mérite une attention à part entière dans les politiques urbaines. La réduction du bruit implique une réduction du trafic automobile et une isolation renforcée des bâtiments. La convergence avec la politique locale de lutte contre l'effet de serre est évidente, car les techniques d'isolation thermique sont très proches de celles mises en œuvre pour l'affaiblissement acoustique. Pour une même dépense, les deux bénéfices peuvent être obtenus simultanément. Une politique volontaire des transports, favorisant le vélo et les modes de déplacements collectifs, doit réduire la place de la circulation individuelle motorisée, et par conséquent les nuisances sonores associées.
- **favoriser les « Maisons de la Justice et du Droit » (MJD).** Au même titre que de traiter dans un lieu de proximité des problèmes de justice civile ou pré-pénale pour des affaires peu graves et d'apporter des réponses en termes de justice de proximité, elles devront également être des lieux de formation en direction de l'ensemble de la population et en particulier des juristes, des policiers, des administrations, des bénévoles des associations... aux questions des discriminations.
- **rénover la police municipale.** Nous accompagnerons une évolution des missions de service de la police :
 - la police municipale doit renforcer ses contacts avec la population : l'îlotage à pieds ou en vélo sera privilégié à des rondes en voitures
 - la police municipale sera prioritairement affectée au contrôle de la circulation et à la prévention lors des manifestations publiques en journée et en soirée
 - elle sera confortée dans son action éducative en milieu scolaire (prévention routière notamment)
 - des formations du personnel d'accueil des commissariats aux problèmes des discriminations et de harcèlement au travail seront organisées régulièrement
 - les bureaux de la police municipale seront, dans tous les quartiers, ouverts sur de larges plages horaires

Les policiers municipaux pourront bénéficier d'une formation professionnelle afin de pouvoir désamorcer sans violence des situations conflictuelles et un cadre de concertation et de formation pour les policiers volontaires sera proposé afin de dégager les bonnes pratiques à promouvoir.

Annexes

A. Pour un gouvernement démocratique de la ville

Nous devons remédier à de graves dysfonctionnements du gouvernement de la ville particulièrement durant le dernier mandat : dérive vers un pouvoir solitaire du maire, absence de débat politique dans la majorité municipale à l'image de ce qui s'est passé à l'extérieur. Le maire doit être un animateur à temps plein d'un conseil municipal qui soit un lieu de débat et non une chambre d'enregistrement au service du maire.

Les relations entre élus et services doivent être aussi profondément revues. Les pratiques de cabinet doivent cesser. Les services ne doivent plus être au service d'un clan et leur impartialité clairement affirmée. L'embauche du personnel doit être faite uniquement sur des critères de compétences et non de proximité politique avec le maire.

Pour un fonctionnement réellement délibératif du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal sera profondément remanié pour aller dans le sens de la séparation des fonctions délibératives et exécutives. L'ordre du jour du conseil sera arrêté en réunion des présidents de groupes et chaque groupe pourra inscrire d'office au moins un point à l'ordre du jour. Le maire présidera de manière formelle les séances mais laissera la présidence effective à des conseillers municipaux appartenant aux divers groupes de la majorité.

La population aura le droit de saisir le conseil municipal pour une inscription d'un point à l'ordre du jour sur pétition de 2500 personnes de plus de 18 ans, inscrites sur les listes électorales ou étant résident (usager de l'eau ou de l'électricité).

Aucune décision définitive ne pourra être prise par le Conseil municipal si elle n'a pas été préparée conformément à la charte de la décision publique qui sera adoptée par le Conseil municipal après un large débat public dans la ville. Cette charte précisera l'ensemble du processus conduisant à une décision :

- instruction du dossier : déclaration publique d'ouverture d'un dossier et lancement d'un appel aux idées et mise en place des ateliers citoyens. Préparation de différents scénarios.
- Calendrier public du processus de la prise de décision, organisation du débat public contradictoire, éventuelle consultation des habitants pour les dossiers de grande importance. Décision du Conseil municipal.
- Suivi et évaluation des décisions.

Pour une nouvelle organisation de l'exécutif

- **Un exécutif collégial** : comprenant le maire, le premier adjoint et cinq maires-adjoints ayant la responsabilité d'exécuter les propositions par de grands groupes de compétences transversales. Exiger la disponibilité totale du maire ce qui interdit tout cumul de mandat
- Confier à **cinq adjoints thématiques** la charge de préparer, de présider et d'animer le **travail des commissions municipales transversales** correspondant aux groupes de compétences.

- Renforcer la politique de proximité en confiant à **six adjoints la responsabilité de la gestion territoriale à l'échelle des secteurs**, leur action sur le territoire étant complétée par des conseillers municipaux délégués par quartiers.
- Le secteur est le lieu de **déconcentration des services municipaux** et de déconcentration de l'action du conseil municipal, autour de l'antenne municipale de secteur
- Demander pour Grenoble et l'agglomération le statut de **ville pilote pour le droit à l'expérimentation de nouveaux pouvoirs locaux**.
- Renforcer la **gestion déléguée des organismes extérieurs** non seulement pour la gestion financière mais aussi pour l'évaluation de la qualité du service rendu aux usagers.

Une gestion ouverte et démocratique de l'agglomération

- Se mobiliser pour obtenir enfin **l'élection au suffrage universel direct du conseil de communauté** afin de transformer ce conseil en une assemblée politique représentative de la population de l'agglomération et abandonner la simple juxtaposition d'intérêts communaux et la politique de guichet qui ne répond pas aux exigences de l'intérêt général. Les subventions aux communes doivent être conditionnées à la mise en place de politiques conformes à l'intérêt général particulièrement en matière de logement sociaux.
- Renforcer **les processus d'élaboration et de contrôle des décisions** des instances intercommunales (La Métro, le SMTC, SCOT...).des chartes de la décision seront élaborées pour chaque instance.
- Un effort particulier doit être fait à la Métro pour **ouvrir largement les débats sur les dossiers, avant la prise de décision**, dans les conseils municipaux et lors de débats publics décentralisés. Ouvrir largement les commissions de travail aux élus des communes et aux associations. Refonte du conseil de développement, sa composition doit faire une place importante aux associations actives des habitants de l'agglomération, afin que cela devienne un lieu de débats contradictoire notamment sur les grands dossiers qui font polémique. Durant le dernier mandat, le conseil de développement a été incapable d'ouvrir le dossier du stade ou de la rocade nord ou de débattre sur le type de développement économique à promouvoir.

B. Un outil d'aide à la décision en matière d'aides économiques

Les projets d'aides économiques seront soumis à une notation pour vérifier leur utilité sociale et écologique.

2 pré-requis seront affirmés : le respect du droit du travail et la transparence des entreprises vis-à-vis de la collectivité territoriale.

Les 8 axes de notation sont les suivants :

- contribution à la diminution de l'empreinte écologique (bilan des flux et des matières...)
- durabilité et pérennité des emplois
- qualité des emplois (rémunération, droits à formation, mesures anti-discrimination, notamment de genre...)
- rapport entre le montant de l'aide publique (au sens du coût global dépensé) / emplois créés ou maintenus
- impact sur l'aménagement du territoire (ancrage local, développement équilibré, prise en compte de l'effet pervers de concurrence entre les territoires...)
- démocratie et dialogue social
- utilité sociale (qualité du service, prise en compte des nouveaux besoins, innovation...)
- engagement dans une démarche de progrès

C. Vers une gestion démocratique et rigoureuse de l'argent public

L'élaboration des budgets suivra une méthode transparente qui associe les habitants aux réflexions et aux différents scénarios en amont de la décision par les assemblées délibérantes, ce qui n'est fait ni à la Ville et encore moins à la Métro actuellement.

A Grenoble.

Grâce aux écologistes, depuis 1995, la situation financière de la ville s'est progressivement stabilisée sans augmentation significative de la pression fiscale. Les élus écologistes ont permis que le taux de la TEOM à Grenoble soit le plus faible de l'agglomération.

Il a fallu plusieurs années pour que le maire accepte de ne plus augmenter la dette qui avait été dramatiquement augmentée par la gestion du corrompu. Maintenant la situation financière de la ville est stabilisée mais reste toujours fragile.

Nous proposons de poursuivre une activité municipale forte sans augmenter les impôts et sans augmenter la dette en suivant les principes suivants :

- maintien d'une épargne nette légèrement positive en veillant à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement plus que les recettes.
- maintien du nombre de personnel municipal à effectif constant en redéployant le personnel pour renforcer les actions de proximité.
- gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de créer des marges de manœuvre pour renforcer les politiques prioritaires notamment sociales et de proximité. Ceci passe par des remises en cause de dépenses inutiles et de certaines subventions.

En ce qui concerne la politique d'investissement, la règle sera de ne pas emprunter plus que le remboursement en capital afin de ne pas augmenter la dette. Les investissements seront dirigés vers l'entretien du patrimoine (pour le maintien et l'amélioration de services publics essentiels), l'adaptation aux enjeux d'avenir (changement climatique, crise de l'énergie...) et l'abandon des investissements gaspilleurs d'argent public (pôles de compétitivité, subventions économiques sans contreparties à des intérêts privés, rocade nord, projet Giant)...

A la Métro

La situation financière de la Métro est très alarmante. Seuls les élus écologistes se sont opposés à la dérive financière actuelle. La Métro est entrée dans la spirale du surendettement, elle a doublé sa dette depuis 2001 et ce n'est pas fini.

La majorité sortante a en projet la création d'un nouvel impôt intercommunal : la fiscalité mixte qui consisterait à créer une taxe d'habitation et une taxe foncière d'agglomération dont les taux seront fixés par l'assemblée communautaire.

Nous sommes clairement opposés à ce nouvel impôt qui permettrait à la Métro de poursuivre sa politique de gaspillage d'argent public.

Pour redresser les finances de la Métro sans création de fiscalité mixte, ni augmentation des taux de la TEOM, il est nécessaire de diminuer très fortement les dépenses d'investissement (diminuer par 2 ou 3) en abandonnant la politique économique actuelle, en stoppant les investissements de prestige et en se contentant des dépenses liées aux priorités essentielles : notamment logement, déchets, déplacements et assainissement.